



Cartographie métiers-emploi- compétences de la branche Éclat

Mai 2025

1. Introduction

La branche ECLAT a souhaité engager des travaux portant sur l'élaboration d'une cartographie des métiers en 2024. Ces derniers ont vocation à :

- Proposer des outils partagés par l'ensemble des parties prenantes de la Branche (partenaires sociaux, structures employeuses, salariés) et de ses partenaires (partenaires de l'accompagnement des transitions professionnelles, partenaires institutionnels...);
- Appuyer la réflexion des partenaires sociaux de la Branche, en leur permettant d'identifier les métiers présentant des enjeux particuliers et des pistes pour l'action en matière d'accompagnement des entreprises et des salariés;
- Appuyer les structures employeuses pour faciliter leur recrutement, fidéliser leur salariés (favoriser la pluri compétences, etc.) et anticiper l'évolution des emplois et des compétences;
- Outiller les salariés en matière de sécurisation de leur parcours professionnel (mobilités professionnelles intra ou inter branches, reconversion professionnelle, passerelles pour aller vers un temps plein etc.).

Le présent document constitue le résultat de ces travaux et présente la cartographie et les fiches métiers associées de la branche.

2. Cartographie des métiers

a. 3 familles de métiers

La cartographie des métiers de la branche ECLAT a été construite autour de trois familles métiers, chacune distinguant des rubriques de métiers :

- La famille des métiers de l'accompagnement, regroupant les rubriques de l'animation, de l'enseignement, du social / insertion sociale / vie sociale et de l'encadrement et petite enfance ;
- La famille des métiers du support et du technique, regroupant les rubriques support et technique ;
- La famille des métiers de la direction, de l'administration et de la gestion, regroupant les rubriques de la direction et de l'administration / gestion.

b. 31 fiches métiers

Plus d'une trentaine de métiers ont été identifiés à partir des ressources et données transmises par la branche (rapport de branche, etc.). Ils n'ont pas vocation à représenter l'exhaustivité des métiers présents au sein des structures de la branche.

Le tableau ci-dessous présente les 31 métiers retenus pour faire l'objet d'une fiche métier, présentés ci-après dans le document.

Famille	Rubrique	Fiches métiers
Les métiers de l'accompagnement des publics	Animation	<u>Animateur d'activités</u>

Les métiers de l'accompagnement publics	Animation	<u>Animateur socio-éducatif et culturel</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Animation	<u>Animateur nature et environnement</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Animation	<u>Animateur scientifique et technique</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Animation	<u>Animateur patrimoine et tourisme</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Animation	<u>Animateur numérique / multimédia</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Animation	<u>Animateur sportif</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Animation	<u>Directeur de centre de loisirs</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Enseignement	<u>Intervenant de pratiques artistiques (dont arts du cirque)</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Enseignement	<u>Encadrant des activités physiques et sportives</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Social / insertion socioprofessionnelle / Vie sociale	<u>Médiateur / animateur social</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Encadrement enfance et petite enfance	<u>Auxiliaire de puériculture</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Encadrement enfance et petite enfance	<u>Educateur de jeunes enfants</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Encadrement enfance et petite enfance	<u>Assistant maternel</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Encadrement enfance et petite enfance	<u>Infirmier DE / puéricultrice</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Encadrement enfance et petite enfance	<u>Animateur petite enfance crèche</u>
Les métiers de l'accompagnement publics	Accompagnement culturel	<u>Médiateur culturel</u>
Les métiers du support et du technique	Support	<u>Chargé de restauration, cuisinier</u>

Les métiers du support et du technique	Support	<u>Chargé d'entretien et de maintenance</u>
Les métiers du support et du technique	Support	<u>Technicien du spectacle</u>
Les métiers du support et du technique	Support	<u>Responsable ou Chargé de systèmes d'information</u>
Les métiers du support et du technique	Support	<u>Chargé de comm. et marketing</u>
Les métiers du support et du technique	Technique	<u>Technicien qualifié et hautement qualifié de la pêche et PMA</u>
Les métiers du support et du technique	Technique	<u>Chargé d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels</u>
Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion	Direction	<u>Direction, direction adjointe des structures</u>
Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion	Direction	<u>Chargé de partenariats</u>
Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion	Direction	<u>Responsable de secteur</u>
Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion	Direction	<u>Coordinateur ou chargé de projet</u>
Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion	Direction	<u>Chargé d'animation réseau ou vie associative</u>
Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion	Administration / gestion	<u>Secrétaire, chargé d'accueil</u>
Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion	Administration / gestion	<u>Comptable, gestionnaire financier</u>

c. Une cartographie, des fiches-métiers, comment s'en saisir ?

Cette cartographie présente une vision simplifiée des métiers de la branche, organisée par familles et rubriques de métiers. Elle permet aux professionnels du secteur mais également à toute personne extérieure de visualiser rapidement les familles de métiers représentées au sein de la branche.

Les fiches-métiers permettent d'approfondir la connaissance des métiers du secteur. Elles sont construites à partir d'une structure commune rappelant les finalités du métier, les activités, les compétences, les modalités d'entrées dans le métier et les mobilités professionnelles propres au métier.

Zoom sur les éléments relatifs à la classification

Au sein de chaque fiche métier, sont décrits des éléments relatifs à la classification du métier par rapport à la grille de la branche :

- L'amplitude des positionnements observés dans la grille de classification : Positionnements vis-à-vis de la grille les plus fréquemment rencontrés au cours des investigations de terrain en tenant compte du fait que le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.
- Les conditions pour positionner le métier dans les classes supérieures observées : Principaux éléments justifiant un positionnement dans la classe supérieure de la tranche observée.

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Zoom sur les mobilités professionnelles

Les mobilités professionnelles présentées ont pour finalité de donner une lecture des proximités entre les métiers, qui a été construite dans le cadre de la mission selon une triple approche :

- Une comparaison des fiches métiers entre elles, pour identifier les compétences communes (les compétences métiers ayant bénéficié d'une pondération plus forte que les autres types de compétences pour cet exercice) ;
- Des échanges qualitatifs avec des représentants des employeurs et des salariés, qui ont apporté leur expertise d'usage des mobilités les plus fréquentes ou plausibles.
- Des ateliers de travail mobilisant une dizaine de participants parmi les directions / RH de structures employeuses de la branche pour stabiliser les premiers éléments.

Ces mobilités professionnelles sont présentées selon une logique de proximité en 3 niveaux, comme le présente sa légende ci-dessous :

- Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.
- Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.
- Métiers connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Ces mobilités peuvent conduire vers des métiers décrits au sein de la présente cartographie ou des métiers « hors branches ». Le périmètre pour l'élaboration des mobilités « hors branches » : les métiers de la branche Eclat (intégrant les métiers de Familles rurales et PPMA) et les métiers des branches « connexes » et partageant

des valeurs communes en matière d'Education populaire (Alisfa, BAD, HLA, IRC, les Missions Locales, Régies de quartier, Sport, TSF)

Ces exemples de mobilité professionnelle n'ont pas de valeur normative ou prescriptive. Elles ont pour finalité de proposer aux acteurs des ressources humaines et aux salariés des structures de la branche comme des personnes intéressées par ce secteur, une vision des parcours professionnels possibles.

Zoom sur les fiches passerelles

En complément de la cartographie et des fiches métiers, des fiches passerelles ont été élaborées. Elles apportent une vision plus détaillée des aires de mobilité. En d'autres termes, il s'agit d'une déclinaison de certaines mobilités possibles entre un métier A et un métier B.

Ces fiches passerelles, qui font l'objet d'un document dédié, ont été conçues selon la méthodologie suivante :

- Un premier travail « à plat » de comparaison du contenu de la fiche métiers avec le métier visé (compétences, niveau de diplôme, etc.).
- Un second travail de complétion et d'ajustement des éléments à plat par le recueil d'éléments « qualitatifs » issus des entretiens, des GT mobilités et de témoignages de professionnels publics.

3. Les fiches métiers

Animatrice socio-éducative et culturelle

Animateur socio-éducatif et culturel

[Retour sommaire](#)



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Animateur activités de loisirs tout public, Animateur socioculturel, Animateur d'accueil de loisirs (centre de loisirs), Animateur d'activités périscolaires, Animateur de loisirs pour enfants, Animateur de mini-club enfants, Animateur de séjour de vacances

ROME : K1206 - Animateur socioculturel / Animatrice socioculturelle

Fiches de la cohésion sociale : Animateur(rice) socio-culturel

Points de repère : classification et critères classants : [B - C - D]

- portage d'une expertise / thématique spécifique
- typologie des publics accueillis
- encadrement de terrain

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Professionnel polyvalent, il conçoit et anime des activités pédagogiques dans une démarche d'éducation populaire pour des publics variés visant à créer des moments de partage, de découverte et d'épanouissement à travers des activités de loisirs adaptées aux différents groupes.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception des activités : l'élaboration de projets d'activités d'animation en lien avec le projet de structure (ou du séjour) respectueux des besoins des publics et des règles d'hygiène et de sécurité
- l'animation des activités : la mise en oeuvre des activités de loisirs adaptées à divers publics (enfants, adolescents, personnes âgées), l'animation d'ateliers créatifs, ludiques, sportifs ou culturels, l'accompagnement des groupes lors de sorties et d'événements - en veillant à la sécurité et au bien-être des participants.
- la gestion et l'organisation : l'anticipation et l'achat, le rangement et l'entretien du matériel nécessaire aux activités
- l'accompagnement des publics : l'observation des comportements et des besoins des publics pour adapter les activités proposées, transmettre et développer des compétences, l'accompagnement des participants dans l'apprentissage de nouvelles activités, la sensibilisation des groupes aux thématiques du développement durable et de la citoyenneté, l'identification de comportements ou situations préoccupantes nécessitant une remontée
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.) et la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées).

Il est le garant de la mise en place d'un cadre éducatif et récréatif, garantissant un environnement sécurisant et stimulant pour tous les publics. Il s'assure au quotidien et en lien avec sa direction que les règles et le taux d'encadrement des accueils sont bien respectés.

Variabilité

Ses missions peuvent varier en fonction de la taille et de la typologie de la structure ou du public accueilli : l'organisation de jeux collectifs, activités manuelles ou sorties éducatives dans un centre de loisirs accueillant des enfants et l'animation d'ateliers intergénérationnels, de cours d'informatique pour adultes ou d'activités physiques ou culturelles pour adolescents dans un centre socioculturel. En fonction du cadre, il conçoit et organise des activités soit à la journée ou lors des périodes scolaires soit tout au long d'un séjour auprès d'un même groupe (centres ou villages vacances, etc.).

En fonction du type de structure dans laquelle il travaille, il doit disposer d'une formation aux premiers secours (PSC1) et se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité des structures d'accueil notamment relatives aux accueils collectifs de mineurs (déclaration, conditions d'encadrement, projet, assurance en responsabilité civile et mesures d'hygiène et de sécurité, etc.).

Animatrice socio-éducative et culturelle

Animateur socio-éducatif et culturel



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités favorisant l'expression, la participation active et la créativité des publics
- Développer une relation de respect et de confiance mutuels avec les publics
- Identifier les besoins et attentes des différents publics
- Susciter l'intérêt, l'autonomie, l'expression, l'émancipation et la curiosité
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Elaborer le budget prévisionnel et assurer la gestion et le suivi budgétaire

Connaissances

- Réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Techniques d'animation de groupe
- Méthodes pédagogiques
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public

Savoir-être

- Accessible
- Agile
- Méthodique
- Autonome
- Créatif
- Dynamique
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS mention ASEC, bac professionnel ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : intégration d'un volet "santé / accompagnement bien-être" ou "sensibilisation à l'environnement" dans les activités, accentuation des tâches administratives : communication, rendu compte de l'activité, etc.

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Suivi et rendre compte de son activité, gestion de projet, communication



Animatrice socio-éducative et culturelle

Animateur socio-éducatif et culturel

Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Encadrant des activités physiques et sportives • Intervenant de pratiques artistiques • Professeur / animateur technicien	• Directeur de centre de loisirs • Coordinateur ou chargé de projet • Formateur pour adultes • Animateur nature environnement • Animateur scientifique • Animateur petite enfance crèche • Animateur sportif • Animateur patrimoine et tourisme	• Chargé d'animation réseau ou vie associative • Médiateur culturel • Médiateur social
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.)	• AES auprès de personnes en situation de handicap ou personnes âgées (BAD) • Animateur socio-sportif (Sport) • Moniteur éducateur (Sport)	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Directrice d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement)

Directeur d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement)



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Directeur d'accueil collectif de mineurs (ACM), directeur de centre de loisirs, responsable de centre de loisirs, directeur d'accueil périscolaire, directeur d'accueil collectif de mineurs sur le temps périscolaire, directeur de centre aéré, directeur d'unité de loisirs

ROME : G1403 Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Fiches de la cohésion sociale : Directeur d'accueil de loisirs sans hébergement, responsable de centre de loisirs

Points de repère : classification et critères classants : [C - D - E - F] - *Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.*

- taille du site, des équipes, du nombre de personnes accueillies
- caractère pluri-activités du site
- capacité de représentation de la structure dans le territoire

Les finalités du métier

Responsable de la sécurité et du bien être du public accueilli, il gère et dirige un accueil de loisirs (avec ou sans hébergement) de jeunes d'âge scolaire dans une démarche d'éducation populaire et est garant de la mise en oeuvre du projet pédagogique.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la planification et la coordination : l'élaboration d'un programme d'activités et d'une organisation adaptée en lien avec le projet de l'organisateur et les besoins du public, la définition des objectifs éducatifs et des moyens pour les atteindre, la mise en place d'un cadre éducatif et récréatif sécurisant et stimulant et la création, la mise en oeuvre et l'évaluation du projet pédagogique de la structure.
- la gestion et l'organisation : la gestion administrative et financière (budget, dépenses, inscriptions, facturation), l'organisation de l'entretien des locaux et du matériel dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- la coordination et la gestion des équipes : le recrutement des collaborateurs, l'animation et la coordination des équipes pluridisciplinaires, la répartition des tâches et l'élaboration des plannings, la conduite de réunions d'équipe et la gestion des conflits potentiels, l'accompagnement et la formation notamment des équipes stagiaires BAFA et / ou BAFD, etc.
- l'échange et la communication : la négociation avec les différents partenaires sociaux ou économiques, la représentation du centre auprès des institutions et partenaires, le développement de projets en collaboration avec les acteurs locaux, la communication auprès des familles, etc.

Il est garant de la sécurité et de la qualité de l'accueil des publics. Il veille à la mise en oeuvre du projet pédagogique et au respect de des réglementations en vigueur. Il s'assure de la cohérence des actions menées avec les valeurs de l'éducation populaire de la structure.

Variabilité

Plusieurs éléments impactent l'ampleur et l'intensité de ses missions ainsi que son degré d'autonomie : la taille et le nombre de sites de la structure d'accueil, le volume de publics accueillis et la taille des équipes d'animateur ou encore le projet de la structure. Dans certaines structures, des missions peuvent lui être déléguées par l'équipe de direction comme par exemple s'assurer de la conformité des bâtiments et des normes de sécurité.

Directrice d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement) Directeur d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement)



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Elaborer le budget prévisionnel et assurer la gestion et le suivi budgétaire
- Concevoir, planifier, et gérer des projets en respectant les objectifs, les délais et les budgets
- Créer des outils pédagogiques adaptés
- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Rédiger des rapports et compte-rendus des activités
- Assurer une veille législative et réglementaire concernant l'encadrement des activités auprès des jeunes
- Recruter des profils en cohérence avec les besoins de la structure
- Développer et animer un réseau de partenaires
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits

Connaissances

- Outils bureautiques
- Environnement juridique et réglementaire du secteur (convention collective, règlement ACM, etc.)
- Outils de gestion de projet
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public
- Normes d'installation, d'exploitation et d'entretien des équipements et locaux sportifs et de loisirs
- Normes d'hygiène, sécurité et de santé alimentaires
- Techniques d'animation de groupe
- Techniques de négociation
- Techniques de management
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap

Savoir-être

- Réactif
- Dynamique
- Organisé
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS ASEC, BPJEPS avec l'UC fonction de direction de l'ACM ou tout autre diplôme de niveau équivalent dans le domaine de l'animation ou de la gestion / administration de structures (à condition qu'il s'agisse d'un diplôme d'État)

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Une première expérience dans l'animation de mineurs peut être requise dans certains cas (cf. code de l'action sociale et des familles) ou en fonction du degré d'autonomie et du périmètre de ses missions dévolues ou toute autre expérience dans le champ des métiers de l'éducation ou du social

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats dans l'animation de mineurs, etc.

Certifications : Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (RS5737)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Encadrement des équipements et gestion des conflits, communication, accueil et prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap (publics comme salariés), sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux et des risques de cyberharcèlement

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Techniques de management et de gestion des conflits, maîtrise des outils de communication

Directrice d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement) Directeur d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement)

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel	• Chargé de partenariats • Chargé d'animation réseau ou vie associative • Coordinateur ou chargé de projet	• Responsable de secteur • Directeur de structure (établissement de pratiques artistiques, etc.)
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Directeur d'EAJE (Alisfa) • Responsable d'ACM (Alisfa)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers du support et du technique

Rubrique : Support

Autres appellations courantes : Technicien de l'image et du son, technicien lumière, technicien plateau, machiniste de spectacle, technicien audiovisuel

ROME : L1508 - Prise de son et sonorisation

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [B - C - D]

- Autonomie

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Le technicien du spectacle a pour mission de garantir la mise en œuvre technique des événements culturels et artistiques, en assurant l'installation, la maintenance et la sécurité des équipements scéniques et audiovisuels. Il veille à la bonne utilisation des dispositifs d'éclairage, de sonorisation et de machinerie en coordination avec les équipes de production et les régisseurs.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Le technicien du spectacle installe, règle et démonte les équipements techniques nécessaires à un événement scénique (concerts, spectacles vivants, projections audiovisuelles, etc.). Ses tâches incluent :

- Installation et logistique : Mise en place et configuration des systèmes audiovisuels (sonores, éclairage, ...), et machinerie (structures scéniques, grilles, plateformes), gestion des plannings, approvisionnement du lieu du spectacle ou de l'évènement, montage et démontage du matériel technique, etc
- Régie technique : Suivi technique lors des répétitions et des représentations pour ajuster et optimisation des paramètres audiovisuels.
- Sécurité : Connaissance et respect des normes de sécurité, en particulier pour les installations électriques, le travail en hauteur, et l'utilisation de plateformes élévatrices.

Variabilité

Les activités varient selon du type d'événement (spectacle de théâtre, concert, festival, événement en plein air), de la spécialisation technique (en lumière, en son, ou en machinerie) ou encore des lieux de représentation (salles équipées, les installations temporaires) dans des structures spécifiques (maisons des jeunes et de la culture, etc.)

Technicienne du spectacle

Technicien du spectacle



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Lire et analyser une fiche technique
- Estimer les temps de montage, réglage, démontage
- Communiquer efficacement avec les utilisateurs, les équipes techniques et les autres parties prenantes
- Lire et réaliser des plans
- Respecter un planning
- Travailler en sécurité en hauteur en utilisant un harnais
- Monter et régler le matériel
- Démonter, inventorier et ranger le matériel

Connaissances

- Identifier, évaluer et faire remonter auprès des régisseurs les problèmes éventuels survenant pendant le spectacle
- Normes de sécurité des espaces et des établissements recevant du public
- Normes de sécurité en accroche et levage
- Normes de sécurité et risques électriques

Savoir-être

- Organisé
- Ponctuel
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier : BTS métiers de l'audiovisuel, titre de technicien du spectacle vivant ou équivalent dans les domaines de l'audiovisuel et des techniques d'ingénierie

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : En fonction du niveau d'autonomie, une expérience préalable en installation scénique, régie peut être demandée.

Spécificités de la filière

Certifications : Habilitation travail en hauteur, habilitation électrique, premiers secours au travail (SST), CACES (manutention, plateformes), SSIAP

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Création et manipulation de décors virtuels (réalité augmentée ou réalité virtuelle), programmation de scénarios automatisés grâce à l'IA, etc.

À renforcer : Intégration d'objets connectés et de système de contrôle à distance, intégration des techniques avancées d'éco-conception et de durabilité (matériel écoresponsable, gestion énergétique optimisée, etc.), conception de dispositif interactifs et soutien aux spectacles hybrides et à distance

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Gestion et intégration d'éléments numériques en direct, paramétrer et superviser des scénarios automatiques, maîtriser les infrastructures de réseaux et assurer la synchronisation des différents dispositifs

À renforcer : Normes et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, normes des équipements techniques en matière de durabilité et d'optimisation des consommations d'électricité, gérer la captation en direction, la diffusion en streaming

Technicienne du spectacle

Technicien du spectacle



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
/	- Administrateur de spectacle - Régisseur	/
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Ingénieur lumière ou son (Alisfa, TSF, etc.)	- Chargé de régie (HLA) - Régisseur de spectacle (TSF, etc.)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Animateur Loisirs Tourisme, animateur Arts et Patrimoine, animateur gestionnaire patrimoine et d'équipement culturel, animateur de l'architecture et du patrimoine

ROME : G1102 - Chargé / Chargée de mission tourisme

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [C - D]

- portage d'une expertise / thématique spécifique
- capacité de représentation de la structure dans le territoire

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

L'animateur patrimoine et tourisme conçoit et anime des actions de promotion des richesses du patrimoine d'une région ou d'un site, accompagne les personnes lors de circuits touristiques ou de visites pour leur faire découvrir les spécificités géographiques, historiques et culturelles du territoire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception des activités : l'élaboration de projets et circuits touristiques en lien avec le patrimoine local, la création de visites guidées et d'animations culturelles adaptées à différents publics, le développement de contenus pédagogiques respectant les normes de sécurité et d'accessibilité.
- l'animation des activités : la conduite de visites guidées pour divers publics (touristes, scolaires, seniors), l'animation d'ateliers thématiques (par exemple sur l'histoire, l'art, les traditions locales etc...), l'organisation d'événements culturels et de reconstitutions historiques, l'accompagnement des groupes lors d'excursions patrimoniales, en veillant à leur sécurité et leur confort.
- la gestion et l'organisation : la planification et réservation des visites et activités, la gestion du matériel nécessaire aux animations (costumes, supports pédagogiques).
- l'accompagnement des publics : l'adaptation du discours et des activités aux besoins spécifiques des différents publics, la transmission de connaissances sur le patrimoine local et développement de l'intérêt culturel, la sensibilisation à la préservation du patrimoine local, la gestion des retours d'expérience des visiteurs et résolution des éventuelles problématiques.
- l'échange et la communication : la collaboration avec les acteurs locaux du tourisme et de la culture, la coordination avec les équipes des sites patrimoniaux et les offices de tourisme, la communication sur les activités proposées et promotion du patrimoine local, la gestion des retours d'expérience des visiteurs et résolution des éventuelles problématiques.

L'animateur patrimoine et tourisme est garant de la qualité de l'expérience touristique et de la transmission des savoirs culturels et architecturaux. Il veille à créer un environnement accueillant et enrichissant pour tous les participants, tout en respectant l'intégrité des lieux spécifiques comme les sites historiques. Il s'assure que les normes de sécurité et les réglementations touristiques sont respectées lors de toutes les activités.

Variabilité

L'animateur patrimoine et tourisme exerce ses fonctions au sein de différentes structures (musées, centre culturel, association de tourisme local, etc.). Ses missions varient selon la taille et le type de structure ainsi que les publics accueillis (adultes, enfants, etc.).

Selon son lieu d'exercice, il doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques, notamment pour les accueils collectifs de mineurs, ce qui inclut souvent une formation aux premiers secours (PSCI).

Animatrice patrimoine et tourisme

Animateur patrimoine et tourisme



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Organiser la logistique des activités, incluant la préparation du matériel, la gestion des déplacements et l'aménagement des espaces d'animation
- Susciter l'intérêt, l'autonomie, l'expression, l'émancipation et la curiosité
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Langues étrangères
- Politiques culturelles et histoire culturelle
- Culture générale (histoire, géographie, histoire de l'architecture et du patrimoine)
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public
- Techniques d'animation de groupe
- Méthodes pédagogiques

Savoir-être

- Créatif
- Dynamique
- Organisé
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier :
BPJEPS, BTS protection et valorisation du patrimoine historique et culturel ou tout autre diplôme dans le domaine de l'animation, du tourisme, du patrimoine ou de la culture

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Certifications : Titre Professionnel "Animateur loisir Tourisme" (RNCP38662)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Intégration des enjeux liés au tourisme durable / responsable dans les projets d'animation

À renforcer : /

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Conception de projets d'animation tenant compte des enjeux du tourisme durable (sensibilisation, prise en compte des écosystèmes, etc.)

À renforcer : Suivi et rendre compte de son activité, gestion de projet, communication

Animatrice patrimoine et tourisme

Animateur patrimoine et tourisme



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Médiateur culturel	• Animateur scientifique et technique • Animateur nature et environnement • Professeur / animateur technicien • Coordinateur ou chargé de projet • Directeur de centre de loisirs	• Chargé d'animation réseau ou vie associative
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • Animateur spécialisé (Alisfa) • Guide accompagnateur environnement (TSF)	• Moniteur (Sport) • Guide ou accompagnateur de sport-nature (Sport)	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Médiateur scientifique, Animateur scientifique, Animateur d'atelier technique

ROME : G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [C - D]

- portage d'une expertise / thématique spécifique
- capacité de représentation de la structure dans le territoire

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

L'animateur scientifique et technique est un professionnel des enjeux scientifiques et environnementaux, qui conçoit et anime des activités pédagogiques pour un public diversifié. Il contribue au développement de l'esprit critique, conçoit, anime et évalue des activités variées allant de la sensibilisation aux sciences et techniques à des actions plus spécialisées comme l'animation de clubs d'astronomie, de botanique ou de robotique. Il aide à comprendre la complexité des relations entre l'humain et son environnement et favorise l'action individuelle et collective. Il fait le lien et facilite le dialogue entre avec le monde de la recherche (laboratoire, chercheur, étudiant, spécialiste...), les équipements industriels (exemple pour les relecteurs : station d'épuration, de production d'eau potable...) et le public facilitant ainsi le dialogue entre sciences et société. En tant qu'acteur de l'éducation populaire, il facilite la prise de conscience, accompagne le changement et soutient des décisions, fondées sur des faits scientifiques, dans un monde en transformation rapide.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception des activités : l'élaboration et la mise en oeuvre de projets d'animation, la conception d'ateliers et d'expériences adaptés aux différents publics, le développement de programmes éducatifs sur des thématiques précises comme les sciences de la terre et leur évaluation ;
- l'animation des activités : la mise en oeuvre d'activités (expériences scientifiques, etc.) adaptées à divers publics (enfants, adolescents, personnes âgées), l'animation de séances de médiation scientifique, l'accompagnement des groupes lors d'événements scientifiques, etc. ;
- la gestion et l'organisation : la coordination de la logistique des sorties et des événements spécifiques (en tenant compte des réglementations concernant les sorties/rassemblements en extérieur), l'apprentissage de l'usage d'outils spécifiques et des règles associées (par exemple, les règles d'utilisation pour une découpe laser ou un cutter qui visent à protéger à la fois l'utilisateur et l'outil), la préparation et l'entretien du matériel nécessaire aux expériences et observations ;
- l'accompagnement des publics : l'observation des comportements et des besoins des publics pour adapter les activités proposées, pouvoir transmettre et développer des compétences scientifiques et techniques de manière accessible, l'accompagnement des participants aux apprentissages culturels, l'encouragement la curiosité et l'esprit critique ;
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.), la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées), la collaboration avec des institutions scientifiques et des partenaires institutionnels (collectivités territoriales, agents de développement ...) tout en intégrant les enjeux sociétaux portés par la Stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle (C.S.T.I.).

Variabilité

Ses missions peuvent varier en fonction de la type de la structure dans laquelle il travaille (ex. fédérations d'associations d'éducation populaire, centres de culture scientifique, technique et industrielle (C.C.S.T.I.), les associations de vulgarisation scientifique etc.) ainsi que les publics accueillis (adultes, enfants, etc.).

Selon son lieu d'exercice, il doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques, notamment pour les accueils collectifs de mineurs, ce qui inclut souvent une formation aux premiers secours (PSCI).

Animatrice scientifique et technique

Animateur scientifique et technique



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Créer des outils pédagogiques adaptés
- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Organiser la logistique des activités, incluant la préparation du matériel, la gestion des déplacements et l'aménagement des espaces d'animation
- Susciter l'intérêt, l'autonomie, l'expression, l'émancipation et la curiosité
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Vulgariser les sciences pour les rendre les concepts accessibles à tous
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Accompagner les participants dans leur apprentissage en garantissant le respect d'une posture déontologique (neutralité, objectivité, etc.)
- Assurer une veille scientifique et réglementaire
- Articuler des compétences techniques et pédagogiques aux enjeux sociétaux pour accompagner une démarche de recherche collective

Connaissances

- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Bases solides dans plusieurs domaines scientifiques (chimie, biologie, physique, astronomie, etc.)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Techniques d'animation de groupe
- Techniques de bricolage
- Méthodes pédagogiques
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public

Savoir-être

- Agile
- Créatif
- À l'écoute
- Observateur
- Organisé
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, ou tout autre diplôme dans le domaine de l'animation en lien avec les sciences

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Animation / sensibilisation sur le volet santé et environnement, avec une attention particulière à créer des espaces de bien-être et à faciliter l'apport de connaissances pour mieux appréhender les sujets.

À renforcer : Intégration des enjeux de mobilisation citoyenne dans la posture de l'animateur impliquant de s'adresser à un public "non captif", Technologies de l'information et de la communication (intelligence artificielle, fake news...)

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Conception de projets d'animation selon des temporalités plus longues ou plus courtes

À renforcer : Suivi et rendre compte de son activité, gestion de projet, communication

Animatrice scientifique et technique

Animateur scientifique et technique



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Animateur nature et environnement	• Animateur patrimoine et tourisme • Professeur / animateur technicien • Coordinateur ou chargé de projet • Directeur de centre de loisirs	• Chargé d'animation réseau ou vie associative
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • Animateur spécialisé (Alisfa) • Guide accompagnateur environnement (TSF)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Animateur nature, animateur environnement, éducateur nature environnement, éducateur nature, animateur de la transition écologique et sociale

ROME : G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques

Fiches de la cohésion sociale : Animateur environnement nature

Points de repère : classification et critères classants : [C - D]

- portage d'une expertise / thématique spécifique
- capacité de représentation de la structure dans le territoire

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

L'animateur nature et environnement est un professionnel expert des pédagogies actives issues de l'éducation populaire portant sur les enjeux de nature et d'environnement. En concevant et en animant des activités pédagogiques pour sensibiliser un public diversifié, il développe l'esprit critique et favorise l'action individuelle et collective. En tant qu'acteur de l'éducation populaire, il facilite la prise de conscience, accompagne le changement et soutient la décision dans un monde en transformation rapide.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception des activités : l'élaboration et la mise en oeuvre de projets d'animation, la conception d'ateliers et d'expériences adaptés aux différents publics, le développement de programmes éducatifs sur des thématiques précises comme l'écologie, la biodiversité, le changement climatique et leur évaluation.
- l'animation des activités : la mise en oeuvre d'activités (observations de la nature, ateliers de recyclage) adaptées à divers publics (enfants, adolescents, personnes âgées), l'animation de sensibilisation à l'environnement, l'accompagnement des groupes lors de sorties
- la gestion et l'organisation : la coordination de la logistique des sorties et des événements spécifiques (en tenant compte des réglementations concernant les sorties/rassemblements en extérieur), la préparation et l'entretien du matériel nécessaire aux expériences et observations.
- l'accompagnement des publics : l'observation des comportements et des besoins des publics pour adapter les activités proposées, pouvoir transmettre et développer des compétences environnementales de manière accessible, l'accompagnement des participants aux apprentissages culturels, la sensibilisation aux enjeux du développement durable et à la protection de l'environnement, l'encouragement de l'esprit critique, la sensibilisation dans des quartiers.
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.), la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées), la collaboration avec des associations environnementales et des partenaires comme les collectivités territoriales.

L'animateur nature et environnement est garant d'un cadre éducatif sécurisant et stimulant, favorisant l'apprentissage. Il veille au respect des règles de sécurité, notamment lors des sorties sur le terrain, et s'assure que le taux d'encadrement est adapté aux activités proposées.

Variabilité

Ses missions peuvent varier en fonction de la typologie de la structure dans laquelle il travaille (ex. fédérations d'éducation populaire, associations de protection de la nature, de parcs naturels, centres d'éducation à l'environnement, conservatoires d'espaces naturels, autres associations oeuvrant dans le champ de la transition écologique et sociale, etc.) ainsi que les publics accueillis (adultes, enfants, etc.).

Selon son lieu d'exercice, il doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques, notamment pour les accueils collectifs de mineurs, ce qui inclut souvent une formation aux premiers secours (PSC1).

Animatrice nature et environnement

Animateur nature et environnement



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Organiser la logistique des activités, incluant la préparation du matériel, la gestion des déplacements et l'aménagement des espaces d'animation
- Susciter l'intérêt, l'autonomie, l'expression, l'émancipation et la curiosité
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer une veille scientifique et réglementaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Accompagner les participants dans leur apprentissage en garantissant le respect d'une posture déontologique (neutralité, objectivité, etc.)
- Articuler des compétences techniques et pédagogiques aux enjeux sociétaux pour accompagner une démarche de recherche collective

Connaissances

- Environnement local et politiques publiques de transition écologique
- Bases en matière de réglementation spécifique liée à la gestion et à l'usage des espaces et à la protection de la faune et de la flore
- Bases en matière de problématiques et solutions environnementales et de développement durable
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Techniques d'animation de groupe
- Méthodes pédagogiques
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public

Savoir-être

- Agile
- Créatif
- Dynamique
- Observateur
- Organisé
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, BPJEPS EEDD, BTSA développement, animation des territoires ruraux, gestion et

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Animation / sensibilisation sur le volet santé et environnement avec une attention particulière à créer des espaces de bien-être et à faciliter l'apport de connaissances pour mieux appréhender les sujets.

À renforcer : Intégration des enjeux de mobilisation citoyenne dans la posture de l'animateur impliquant de s'adresser à un public "non captif", l'accompagnement des politiques publiques territoriales de transition écologique.

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Conception de projets d'animation selon des temporalités plus longues ou courtes

À renforcer : Suivi et rendre compte de son activité, gestion de projet, communication

Animatrice nature et environnement

Animateur nature et environnement



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Animateur scientifique et technique	• Animateur patrimoine et tourisme • Encadrant des activités physiques et sportives • Intervenant de pratiques artistiques • Professeur / animateur technicien • Coordinateur ou chargé de projet • Directeur de centre de loisirs	• Chargé d'animation réseau ou vie associative
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • Animateur spécialisé (Alisfa) • Guide accompagnateur environnement (TSF)	• Moniteur (Sport) • Guide ou accompagnateur de sport-nature (Sport)	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Enseignement

Autres appellations courantes : Professeur / animateur technicien d'arts, Professeur / animateur technicien de théâtre, Professeur / animateur technicien de musique, Professeur / animateur technicien de danse, Professeur ou animateur des arts du cirque

ROME : K2105 - Enseignement artistique

Fiches de la cohésion sociale : Intervenant en pratiques artistiques

Points de repère : classification et critères classants :

Positionnement au sein de la grille spécifique, à défaut : [C]

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

L'intervenant de pratiques artistiques enseigne la pratique d'une discipline artistique (musique, danse, arts plastiques, arts du cirque etc.) dans le cadre de cours individuels ou collectifs - dans le respect du projet pédagogique de sa structure et des valeurs de l'éducation populaire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- La conception des cours artistiques ou projets d'activités des arts du cirque : conception d'un programme d'apprentissage adapté au niveau des publics, en adéquation avec les valeurs de sa structure et respectant les normes et usages de sa discipline artistique (proposition de supports d'activités, définition des modes d'intervention, séquençage, etc.)
- L'animation des cours artistiques ou projets d'activités des arts du cirque : présentation des activités, des consignes et de leur déroulé, respect des horaires et des séquences, le cas échéant, accompagnement des pratiquants lors d'un évènement ou d'un projet artistique, animation d'activités de découverte dans les disciplines des arts du cirque (manipulation d'objets, acrobatie, etc.)
- la gestion et l'organisation : gestion, contrôle du bon état et de l'entretien du matériel et des outils nécessaires à la pratique artistique
- l'accompagnement des publics et le développement des connaissances et compétences : observation et évaluation du niveau des pratiquants pour adapter les exercices proposés, transmission des techniques et pratiques artistiques et développement des compétences par des observations, des corrections, des conseils. Accompagnement à l'expression de sa personnalité et de sa sensibilité. Sensibilisation à la culture du domaine disciplinaire comme les artistes emblématiques, les courants de pensée, etc.
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.) et la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées).

Il est souvent requis de détenir un diplôme d'état ou un certificat d'aptitude pour exercer dans des conservatoires ou écoles spécialisées. Par ailleurs, l'enseignement de la danse est une activité réglementée et nécessite un diplôme d'Etat de professeur de danse (ou reconnu équivalent) et le respect de la condition d'honorabilité.

Variabilité

L'intervenant de pratiques artistiques doit adapter ses programmes et son approche selon le contexte et les besoins des publics. Il ajuste également ses séances en fonction des objectifs de la structure, qu'il s'agisse de favoriser l'exigence et la qualité dans un établissement d'enseignement artistique (conservatoire, école de musique territoriale/associative) ou de promouvoir l'épanouissement ou l'ouverture culturelle dans une structure d'éducation populaire. Le lieu, le matériel disponible et les capacités des participants influencent aussi la façon dont il planifie ses activités.

Intervenante de pratiques artistiques

Intervenant de pratiques artistiques



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Structurer une séance d'apprentissage (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités et les mises en situation, donner des ressources et des exemples, etc.)
- Construire un parcours de progression adapté au niveau de chacun
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Formuler des retours et des axes de progression adaptés au niveau et au profil de chaque public
- Organiser des événements
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Favoriser l'expression de la personnalité et de la sensibilité des publics
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Vocabulaire, terminologie, langage de sa discipline
- Actualités, culture, pratiques, courants artistiques de sa discipline
- Acteurs, structures et institutions de sa discipline
- Réglementations sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique
- Méthodes pédagogiques

Savoir-être

- Agile
- Créatif
- Pédagogue
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, BPJEPS mention "activités du cirque" ou diplômes équivalents dans l'animation ou la

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience requise mais une pratique personnelle dans la discipline enseignée est obligatoire

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral, prise en compte de nouvelles pratiques artistiques et culturelles dont notamment numériques

À renforcer : Accueil des publics en situation de handicap

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral, acculturation aux grands enjeux de la transition écologique appliqués au champ de la culture, maîtrise des outils de médiation et de communication numériques concernant les arts visuels

À renforcer : Nouveaux formats, modalités et contenus pédagogiques (pédagogie par et pour le projet, observation participante, micro-formation, micro-certification, formats hybrides en ligne et en présentiel, asynchrones ou non) et adaptations possibles au public en situation de handicap

Intervenante de pratiques artistiques

Intervenant de pratiques artistiques

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel	• Coordinateur ou chargé de projet • Directeur de centre de loisirs	• Médiateur culturel • Directeur de structure (établissements de pratiques artistiques par exemple) • Responsable de secteur
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • Enseignant (Fonction publique)	• /	• Directeur de structure (Fonction publique, etc.) • Directeur d'EAJE (Alisfa) • Responsable d'ACM (Alisfa)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Enseignement

Autres appellations courantes : Moniteur d'activités physiques adaptées, éducateur sport-santé, Intervenant en activités physiques adaptées (APA), Professeur / animateur technicien d'éducation physique et sportive, moniteur / guide ou accompagnateur de sport-nature

ROME : G1213 - Chargé de développement d'activités sportives, G1204 - Educateur sportif

Fiches de la cohésion sociale : Entraîneur de club

Points de repère : classification et critères classants :

Positionnement au sein de la grille spécifique, à défaut : [C]

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Il enseigne la pratique d'une discipline sportive. A ce titre, il conçoit, met en œuvre et encadre activités pédagogiques dans sa discipline sportive auprès d'un ou plusieurs pratiquants - dans le respect du projet pédagogique de sa structure et des valeurs de l'éducation populaire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- La conception d'activités sportives : conception d'un programme d'apprentissage ou d'entraînement adapté au niveau et potentiels troubles des publics, en adéquation avec les valeurs de sa structure et respectant les normes et usages de sa pratique (proposition de supports d'activités, définition des modes d'intervention, séquençage, etc.)
- L'animation des activités sportives : présentation des activités, des consignes et de leur déroulé, respect des horaires et des séquences, le cas échéant, accompagnement des groupes lors d'entraînements, compétitions ou événements sportifs, en veillant à la sécurité et au bien-être de chacun.
- la gestion et l'organisation : gestion, contrôle du bon état et de l'entretien du matériel et des installations sportives
- le développement des connaissances et compétences : observation et évaluation du niveau des pratiquants pour adapter les exercices proposés, transmission des techniques sportives et développement des compétences par des observations, des corrections, des conseils. Sensibilisation aux valeurs du sport, comme le respect, l'esprit d'équipe, et la santé.
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.) et la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées).

L'enseignement d'une activité physique ou sportive peut être réglementé suivant les activités. En fonction du périmètre de ses activités, il doit respecter des réglementations spécifiques : par exemple, l'obligation de diplôme, d'honorabilité, de déclaration et la détention d'une carte professionnelle concernant les éducateurs sportifs en application des dispositions du code du Sport.

Variabilité

L'encadrant des activités physiques et sportives doit adapter ses programmes et son approche selon le contexte et les besoins des publics. Il ajuste également ses séances en fonction des objectifs de la structure, qu'il s'agisse de favoriser l'apprentissage ou de promouvoir l'épanouissement. Le lieu, le matériel disponible et les capacités des participants influencent aussi la façon dont il planifie ses activités.

Encadrante des activités physiques et sportives

Encadrant des activités physiques et sportives



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Structurer une activité sportive (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, etc.)
- Elaborer un projet de formation (diagnostic des besoins, objectifs pédagogiques, actions, etc.)
- Construire un parcours de progression adapté au niveau de chacun
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Réaliser le bilan et l'analyse de l'activité sportive
- Organiser des événements
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Sensibiliser à la problématique "sport-santé"
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Normes d'installation, d'exploitation et d'entretien des équipements et locaux sportifs et de loisirs
- Réglementations en vigueur de la discipline sportive
- Méthodes pédagogiques
- Fondamentaux, règles et techniques d'entraînement
- Valeurs sportives (respect des règles, ponctualité, collectif, etc.)

Savoir-être

- Agile
- Créatif
- Pédagogue
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, BPJEPS Educateur sportif, bac professionnel ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation ou de la pratique sportive visée

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience requise mais une pratique personnelle dans la discipline enseignée est obligatoire

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Certifications : CQP ALS (Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif), CQP dans une discipline sportive spécifique, Diplômes fédéraux reconnus par les fédérations sportives

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : /

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral, usages des nouvelles technologies (outil ou logiciels d'aide à l'élaboration de plan d'entraînement, etc.)

À renforcer : /

Encadrante des activités physiques et sportives

Encadrant des activités physiques et sportives

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Animateur sportif	• Coordinateur ou chargé de projet • Directeur de centre de loisirs	• Directeur de structure (associations sportives par exemple) • Responsable de secteur
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur de loisirs sportifs (Sport) • Educateur sportif en club (Sport) • Enseignant (Fonction publique)	• Moniteur d'activités physiques adaptées (Sport) • Educateur sport-santé (Sport) • Moniteur (Sport) • Guide ou Accompagnateur de sport-nature (Sport) • Coach sportif personnel (Sport) • Entraîneur de sport professionnel (Sport)	• Directeur de structure (EAJE, ACM, association sportive, etc.) (Alisfa, Sport, etc.)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Social / insertion socioprofessionnelle / Vie sociale

Autres appellations courantes : Médiateur social et interculturel, Médiateur social et culturel, Médiateur social en santé

ROME : J1204 - Médiateur social

Fiches de la cohésion sociale : Médiateur familial, médiateur inter-culturel, médiateur numérique

Points de repère : classification et critères classants : [C]

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Par sa présence active de proximité sur le territoire, le médiateur/animateur social accompagne les populations particulièrement fragiles dans l'accès à leurs droits, la gestion des conflits, les difficultés relationnelles et l'identification de solutions durables. Il favorise la socialisation et les échanges entre des personnes souvent en situation de vulnérabilité, en mettant en place des espaces de dialogue bienveillants et neutres.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Dans le cadre de ses activités, le médiateur / animateur social :

- Mène des actions de sensibilisation et d'information participant à la cohésion sociale : organisations d'ateliers de sensibilisation et d'information portant sur différentes thématiques (droits, santé, citoyenneté, etc.)
- Mène des actions de médiation et contribue à la prévention ou résolution de situations conflictuelles : gestion des tensions, résolution des malentendus, recherche de solutions concertées
- Accompagne dans les démarches d'accès aux droits : aide à la compréhension des documents officiels, assistance dans les démarches d'accès aux droits sociaux, médiation auprès d'institutions ou de services publics
- Coordonne son action avec l'ensemble des équipes internes à la structure (autres médiateurs, équipes pédagogiques, etc.) et externes (structures de l'insertion sociale ou socioprofessionnelle, structures sociomédicales, etc.) et peut mettre en relation des personnes accompagnées avec des institutions ou des structures (intermédiation)
- Participe au repérage des situations de vulnérabilité et de marginalisation : orientation vers les services compétences, soutien dans les démarches d'accès aux soins, à l'éducation, à l'emploi
- Rend compte de son activité par l'établissement de bilans, de fiches de suivi, notamment auprès des structures intervenants auprès des publics reçus.
- Assure une veille sociale, territoriale et légale pour adapter son intervention aux besoins du territoire et de ses habitants.

Du fait du caractère sensible de ses missions, le métier de médiateur social répond à des obligations et des règles déontologiques. Un encadrement par la loi de l'exercice de ce métier devrait prochainement voir le jour.

Variabilité

Ce métier peut être exercé dans des établissements différents (centres sociaux, établissements périscolaires, etc.) auprès de publics variés dans des contextes parfois complexes ou sensibles. Selon les organisations, il peut être amené à se déplacer et organiser des actions d'aller vers ou organiser des permanences dans des locaux dédiés.

Médiatrice sociale Médiateur social



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Assurer une présence active de proximité
- Conduire des séances de médiation
- Informer les publics en choisissant le mode et le niveau de communication le plus adapté
- Identifier et diagnostiquer des problématiques (sociales, handicap, médico-sociales, sanitaires, juridiques, etc.)
- Créer des outils de médiation ou d'animation adaptés aux spécificités territoriales et aux publics
- Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Communiquer sur ses actions

Connaissances

- Droits, structures, aides en matière de santé, d'insertion sociale ou socioprofessionnelle
- Environnement et acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Techniques de "l'aller vers"
- Techniques de médiation
- Techniques d'animation de groupe
- Techniques d'écoute active
- Règles déontologiques de la médiation (neutralité, indépendance, impartialité, confidentialité des échanges)

Savoir-être

- Accueillant
- Agile
- Créatif
- Dynamique

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, bac professionnel ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation ou de la médiation sociale, de l'action sociale, des sciences sociales

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier :

Une première expérience de 1 à 2 ans auprès de publics en situation de vulnérabilité peut être requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Certifications : Titre Professionnel Médiateur social et interculturel (RNCP38473)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Multiplication et accentuation des freins et problématiques rencontrés par les publics, Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

Médiatrice sociale Médiateur social



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• animateur socio-éducatif et culturel • conseiller en insertion professionnelle, conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	• /	• /
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • CESF (HLA) • Responsable lieu de vie (HLA) • conseiller en insertion sociale et professionnelle (Missions Locales)	• Moniteur éducateur (HLA, Missions Locales, etc.), Médiateur / intervenant social (Alisfa, HLA, Régies de quartier), AES auprès de personnes âgées (BAD), Intervenant auprès des familles (BAD), AES auprès de personnes en situation de handicap (BAD)	• Educateur spécialisé (HLA)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Animateur d'activités physiques et sportives

ROME : G1209 - Animateur de loisirs sportifs

Fiches de la cohésion sociale : Animateur

Points de repère : classification et critères classants : [C - D]

- portage d'une expertise / thématique spécifique
- capacité de représentation de la structure dans le territoire

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

En lien avec les valeurs de l'éducation populaire, l'animateur sportif conçoit, encadre et met en œuvre des activités sportives visant le développement des compétences physiques des participants, en favorisant leur bien-être, leur créativité et leur esprit d'équipe dans le respect du projet d'animation de la structure.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception d'animations sportives : l'élaboration d'activités sportives et circassiennes en lien avec le projet pédagogique de la structure, respectueuses des règles d'hygiène et de sécurité et permettant l'apprentissage progressif de la pratique en tenant compte des besoins spécifiques des différents publics (enfants, adolescents, adultes, publics en situation de handicap). La proposition d'activités ludiques, sportives et créatives visant à favoriser la motricité, la coordination, l'expression corporelle et l'épanouissement des participants.
- l'animation des activités : l'organisation des temps de pratique, de répétitions ou de représentations, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et les normes spécifiques à l'activité sportive ciblée
- la gestion et l'organisation : l'anticipation et l'achat, le rangement et l'entretien du matériel nécessaire aux activités
- l'accompagnement des publics : l'observation des comportements et des besoins des publics pour adapter les activités proposées, transmettre et développer des compétences et la connaissance des règles sportives, l'accompagnement des participants dans l'apprentissage de nouvelles activités ou gestes, l'identification de comportements ou situations préoccupantes nécessitant une remontée à la direction
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.) et la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées).

Ils doivent respecter les normes de sécurité et se conformer aux règlements des établissements d'accueil, ainsi qu'obtenir les autorisations nécessaires en cas d'événements publics.

Variabilité

Les animateurs sportifs adaptent leurs activités selon le type de structure pour laquelle ils travaillent. Dans un centre de loisirs, ils proposent des animations ludiques pour enfants, tandis que dans un centre social ou une structure spécialisée, ils ajustent leurs ateliers pour inclure divers publics, comme les personnes âgées ou les adultes. Le public, la période (scolaire ou vacances), l'espace (intérieur ou extérieur), et le budget influencent les méthodes et les activités proposées.

Animatrice sportive Animateur sportif

Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Structurer une activité sportive (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, etc.)
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités favorisant l'expression, la participation active et la créativité des publics
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Réglementations en vigueur de la discipline sportive
- Techniques d'animation de groupe
- Méthodes pédagogiques
- Valeurs sportives (respect des règles, ponctualité, collectif, etc.)
- Fondamentaux de la pratique physique et sportive

Savoir-être

- Agile
- Créatif
- Pédagogue
- Réactif
- Responsable

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, bac professionnel ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation ou de la pratique sportive visée

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Certifications : CQP Animateur de loisir sportif (RNCP38820)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral, polyvalence des activités (intégration de "micro tâches" de communication, rendu compte de l'activité, etc.)

À renforcer : Intégration d'un volet "santé / accompagnement bien-être" dans les activités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Suivi et rendre compte de son activité, gestion de projet, communication

Animateur sportif

Animatrice sportive

Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Encadrant des activités physiques et sportives • Intervenant de pratiques artistiques • Professeur / animateur technicien	• Directeur de centre de loisirs • Coordinateur ou chargé de projet	• Chargé d'animation réseau ou vie associative

Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur de loisirs sportifs ou socio-sportif (Sport, TSF, Alisfa) • Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • Educateur sportif (Sport)	• Educateur sport-santé (Sport), Moniteur d'activités physiques adaptées (Sport)	• Entraîneur de sport professionnel (Sport) • Préparateur physique et mental (Sport) • Coach sportif personnel (Sport)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Animateur d'espace public numérique, Médiateur numérique, Ambassadeur numérique, Référent numérique, médiateur TIC, Animateur d'atelier multimédia, Animateur d'espaces multimédia

ROME : G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques

Fiches de la cohésion sociale : Animateur numérique, Médiateur numérique

Points de repère : classification et critères classants : [C - D]

- portage d'une expertise / thématique spécifique
- capacité de représentation de la structure dans le territoire

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Dans une démarche de promotion de l'inclusion numérique et de lutte contre la fracture numérique et les inégalités d'accès aux technologies, l'animateur numérique / multimédia propose des animations ludiques, éducatives, créatives et techniques adaptées aux besoins du public accompagné.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- l'accueil et l'accompagnement des publics : écoute et accompagnement individuel dans l'utilisation des équipements informatiques ou la prise en main de plateformes numériques (notamment administratives), observation des compétences numériques des personnes accueillies pour adapter les activités proposées, le développement de l'esprit critique face aux médias, la sensibilisation aux enjeux du numérique responsable et de la citoyenneté digitale, la sensibilisation aux comportements à risque en ligne et la promotion des bonnes pratiques numériques (préservation de ses données personnelles)

- la conception des activités : l'élaboration de projets d'activités numériques en lien avec les objectifs pédagogiques de la structure, la création d'ateliers multimédia adaptés aux différents publics (enfants, adolescents, adultes, seniors)

- l'animation des activités : la mise en œuvre d'activités numériques variées (ateliers de création digitale, initiation à la programmation, réalité virtuelle), l'animation de sessions sur l'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux, l'accompagnement des groupes lors de projets multimédia, en veillant à la sécurité informatique et au bien-être des participants

- la gestion et l'organisation : l'anticipation et maintenance du matériel informatique et multimédia nécessaire aux activités, la gestion des logiciels et des licences utilisés dans les ateliers, la veille technologique pour rester à jour sur les nouvelles tendances et outils numériques

L'animateur numérique / multimédia est garant de la mise en place d'un cadre éducatif et créatif dans l'univers numérique. Il assure un environnement d'apprentissage sécurisé et stimulant pour tous les publics dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il veille quotidiennement, en lien avec sa direction, au respect des règles de sécurité informatique et à l'adéquation entre les activités proposées et les compétences numériques des participants.

Variabilité

L'animateur numérique / multimédia exerce ses fonctions au sein de différentes structures (espaces publics numériques, des centres socio-culturels ou des médiathèques). Ses missions varient selon la taille et le type de structure.

Selon son lieu d'exercice, il doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques à son domaine d'intervention, notamment en accueil collectif de mineurs.

Animatrice numérique / multimédia

Animateur numérique / multimédia



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Identifier les besoins et attentes des différents publics
- Assurer le premier niveau de maintenance de l'équipement numérique
- Assurer une veille continue des évolutions dans le domaine numérique

Connaissances

- Outils bureautiques
- Normes de protection des données personnelles et de sécurité informatique
- Techniques d'animation de groupe
- Outils numériques pédagogiques
- Méthodes pédagogiques
- Normes et bonnes pratiques en matière de cybersécurité / cyberharcèlement

Savoir-être

- À l'écoute
- Autonome
- Organisé
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, BTS en systèmes numériques ou tout autre diplôme dans le domaine de l'animation

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Certifications : Titre professionnel de Responsable d'espace de médiation numérique (RNCP39181), Médiateur de l'information et du numérique (RNCP34625)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Sensibilisation et éducation aux médias et à l'information, sensibilisation aux risques de cyberharcèlement / cybersécurité

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Normes et bonnes pratiques en matière de cybersécurité / cyberharcèlement

Animatrice numérique / multimédia

Animateur numérique / multimédia

Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Professeur / animateur technicien	• Directeur de centre de loisirs • Coordinateur ou chargé de projet • Animateur nature environnement • Animateur scientifique • Animateur petite enfance crèche • Animateur sportif • Animateur patrimoine et tourisme	• Chargé d'animation réseau ou vie associative • Médiateur culturel • Médiateur social
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • Médiateur numérique (Alisfa)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Animateur, animateur de loisirs, animateur périscolaire, animateur vie quotidienne / vie collective

ROME : K1206 - Animateur socioculturel / Animatrice socioculturelle

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [B]

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Sous la responsabilité d'un référent et intégré au sein d'une équipe, il anime des activités pédagogiques dans une démarche d'éducation populaire pour des publics variés visant à créer des moments de partage, de découverte et d'épanouissement et s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure dans laquelle il travaille.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la préparation d'activités : le choix d'une activité adaptée au profil des publics, la définition du contenu d'une séance d'activité en lien avec les principes de l'éducation populaire et le projet de la structure, le choix des méthodes, des techniques et des outils adaptés aux publics.
- l'animation des activités : la mise en oeuvre des activités de loisirs adaptées à divers publics (enfants, adolescents, personnes âgées), l'animation d'ateliers créatifs, ludiques, sportifs ou culturels, l'accompagnement des groupes lors de sorties et d'événements - en veillant à la sécurité et au bien-être des participants.
- la gestion et l'organisation : le rangement et l'entretien du matériel nécessaire aux activités
- l'accompagnement des publics : l'accueil et l'identification des besoins des publics pour adapter les activités proposées notamment les publics en situation de handicap, l'accompagnement des participants dans l'apprentissage de nouvelles activités, la sensibilisation des groupes aux thématiques du développement durable et de la citoyenneté, l'identification de comportements ou situations préoccupantes nécessitant une remontée
- l'échange et la communication : au sein d'une équipe de professionnels, la proposition d'activités en vue de contribuer au projet de la structure,

Il s'inscrit dans un cadre éducatif et récréatif, garantissant un environnement sécurisant et stimulant pour tous les publics. Il s'assure au quotidien et en lien avec sa direction et son référent que les règles et le taux d'encadrement des accueils sont bien respectés.

Variabilité

Ses missions peuvent varier en fonction de la taille et de la typologie de la structure ou du public accueilli : l'organisation de jeux collectifs, activités manuelles ou sorties éducatives dans un centre de loisirs accueillant des enfants et l'animation d'ateliers intergénérationnels, de cours d'informatique pour adultes ou d'activités physiques ou culturelles pour adolescents dans un centre socioculturel. En fonction du cadre, il organise des activités soit à la journée ou lors des périodes scolaires soit tout au long d'un séjour auprès d'un même groupe (centres ou villages vacances, etc.).

En fonction du type de structure dans laquelle il travaille, il doit disposer d'une formation aux premiers secours (PSC1) et se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité des structures d'accueil notamment relatives aux accueils collectifs de mineurs.

Animatrice d'activités

Animateur d'activités



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités favorisant l'expression, la participation active et la créativité des publics
- Susciter l'intérêt, l'autonomie, l'expression, l'émancipation et la curiosité
- Développer une relation de respect et de confiance mutuels avec les publics
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Techniques d'animation de groupe
- Méthodes pédagogiques
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public

Savoir-être

- Accessible
- Agile
- Créatif
- Dynamique
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau CAP / BEP (niveau 3)

Diplômes requis pour exercer le métier :
CPJEPS AAVQ, CAP ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Intégration d'un volet "santé / accompagnement bien-être" ou "sensibilisation à l'environnement" dans les activités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : /

Animatrice d'activités Animateur d'activités

Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel	• Encadrant des activités physiques et sportives • Intervenant de pratiques artistiques • Professeur / animateur technicien • Animateur sportif • Animateur numérique / multimédia • Animateur familles / adultes	• Animateur scientifique • Animateur petite enfance crèche • Animateur patrimoine et tourisme • Animateur nature environnement • Directeur de centre de loisirs
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur de loisirs (autres branches TSF, Alisfa, etc.) • Animateur d'activités (autres branches TSF, Alisfa, etc.) • Animateur d'ACM (autres branches TSF, Alisfa, etc.)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Accompagnement culturel

Autres appellations courantes : Médiateur inter-culturel, Médiateur interculturel et linguistique, médiateur en diversité culturelle, animateur culturel

ROME : /

Fiches de la cohésion sociale : Médiateur(rice) inter-culturel

Points de repère : classification et critères classants : [C - D]

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Le médiateur culturel est responsable de la conception et de la mise en œuvre de projets et d'activités culturelles visant à tisser des liens entre le public et la culture. En accompagnant le public, il favorise l'accès à la culture, l'éducation artistique et la sensibilisation à la culture et propose des actions visant à rendre la culture accessible et compréhensible à tous - en lien avec les valeurs de l'éducation populaire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- Conception et animation d'actions de médiation culturelles : Élaboration d'ateliers, d'actions de découverte ou de sensibilisation culturelle ou encore de visites guidées adaptés aux différents publics accueillis, Création de supports pédagogiques et d'outils de médiation, Animation de séances de découverte dans divers secteurs (santé, scientifique, technique, industriel, artistique, culturel, etc).
- Accompagnement et sensibilisation des publics : Accueil et orientation des visiteurs dans les espaces culturels, Adaptation du discours et des activités selon les profils (scolaires, familles, publics spécifiques), Facilitation des échanges autour des œuvres/artistes et les publics, etc.
- Développement des partenariats et communication : Identification et prise de contact avec des partenaires potentiels (écoles, associations, etc.), Élaboration de projets collaboratifs avec des acteurs locaux, Coordination des actions entre l'institution culturelle et les partenaires extérieurs, rédaction de contenus pour les supports de communication (brochures, site web), Présentation des activités et projets lors d'événements ou auprès de partenaires, Animation des réseaux sociaux pour valoriser les actions de médiation, etc.
- Gestion de projet : Planification et coordination des activités de médiation, Gestion des ressources matérielles et des budgets alloués, Suivi administratif des projets (conventions, autorisations, etc.).

Variabilité

Les missions du médiateur culturel varient en fonction du public ciblé (enfants, personnes âgées, jeunes éloignés de la culture) et du type de structure telles que des centres socio-culturels, centres culturels, des musées, des centres d'art contemporain, centres d'interprétations, les bibliothèques / médiathèques, les centres historiques, des cinémas art et essai ou autres lieux de culture scientifique, technique, industriel, etc. Selon le lieu, il peut se concentrer sur des visites guidées, des ateliers de création, des projets de co-construction d'œuvres ou de programmes éducatifs.

Médiatrice culturelle

Médiateur culturel

Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Créer des outils de médiation ou d'animation adaptés aux spécificités territoriales et aux publics
- Savoir expliquer de manière claire et engageante des concepts culturels et artistiques complexes à un public diversifié
- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Garantir la sécurité physique et le bien-être du public
- Organiser des événements
- Développer et animer un réseau de partenaires

Connaissances

- Actualités, culture, pratiques, courants artistiques de sa discipline
- Techniques de médiation
- Techniques de communication
- Politiques culturelles et histoire culturelle
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Outils de création de contenu multimédia
- Langues étrangères

Savoir-être

- À l'écoute
- Pédagogue
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : A partir d'un niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier :
BPJEPS, DUT information-communication

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA, BAFD ou autres expériences en centres de loisirs, périscolaires, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Intégration des outils numériques dans les activités (applications mobiles, visites virtuelles, ateliers en ligne), adaptation des activités à des publics diversifiés (enfants et jeunes, personnes en situation de handicap, publics issus de zones rurales)

À renforcer : l'intégration des approches participatives et de co-construction dans ses activités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Outils de création de contenu multimédia, technique d'animation en distanciel interactive et accessible et spécifiques aux personnes en situation de handicap (normes FALC), animation de communautés en ligne, compréhension de l'impact des médias numériques sur les habitudes culturelles, techniques de facilitation, d'animation de groupe (dynamique de groupe)

Médiatrice culturelle

Médiateur culturel



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Animateur patrimoine et tourisme	• Intervenant de pratiques artistiques	• /
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur de loisirs, d'activités ou ACM (autres branches TSF, Alisfa, etc.) • Médiateur culturel (Alisfa)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Encadrement enfance et petite enfance

Autres appellations courantes : Accompagnateur de la petite enfance

ROME : K1202 - Éducateur / Éducatrice de jeunes enfants

Fiches de la cohésion sociale : Educateur(rice) jeunes enfants

Points de repère : classification et critères classants : [D - E]

- encadrement de terrain
- fonctions de direction

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Professionnel du travail social et de l'éducation, l'éducateur de jeunes enfants accompagne les jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec la famille et dans le respect des valeurs de l'éducation populaire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- Accompagnement de l'enfant en coopération avec sa famille : Observation et analyse des besoins de chaque enfant, soutien à l'acquisition du langage et à la socialisation, veille au bien-être physique et affectif des enfants, instauration d'un cadre sécurisant physique et affectif, prise en compte des liens parents / enfants pour faciliter la fonction parentale, participation aux différents moments de soin de l'enfant, écoute, conseils et orientation sur les questions éducatives et le développement de l'enfant, organisation de temps d'échanges collectifs entre parents...
- Conception et mise en oeuvre du projet social, éducatif et pédagogique : contribution à la rédaction du projet, facilitation de la participation de la famille, communication et information sur le projet, etc.
- Communication et relations : échanges avec les parents (transmission d'informations sur la journée de l'enfant, écoute des préoccupations parentales, sensibilisation et soutien aux parents sur les questions d'éducation et de développement de l'enfant, promotion de l'inclusion et de la mixité sociale), collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire (participation aux réunions, partage d'observations sur les enfants, transmettant les informations de la direction à l'équipe et en relayant les besoins de l'équipe à la direction), accueil et encadrement des stagiaires (transmission des connaissances et savoir-faire du métier).
- Travail en équipe pluridisciplinaire : Coordination avec les autres professionnels de la petite enfance, Participation aux réunions d'équipe et aux synthèses, Formation et encadrement des stagiaires et nouveaux collaborateurs, Collaboration avec les partenaires extérieurs (PMI, écoles, etc.)
- Partenariats : constitution d'un réseau de partenaire institutionnels et associatifs, participation à l'action sociale territorialisée, organisation des relais d'interventions, etc.
- Veille professionnelle : Suivi des évolutions dans le domaine de la petite enfance, etc.

Il exerce ses missions dans le respect du taux d'encadrement réglementaire applicable aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en fonction de l'option choisie par la direction de la structure.

Variabilité

En fonction des structures d'accueil, comme les crèches, haltes-garderies, centres de vacances, établissements et services spécialisés, il adapte son approche pour répondre aux besoins spécifiques des enfants, qu'ils aient entre 0 et 7 ans (exemples : rupture familiale, situation de handicap). Les horaires de travail peuvent être flexibles, notamment dans les structures à horaires étendus ou lors d'accueils saisonniers.

Éducatrice de jeunes enfants

Éducateur de jeunes enfants



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner les membres de l'entourage de l'enfant
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Observer et analyser le développement moteur, psychique et affectif des enfants
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de l'établissement
- Mettre en place des actions de prévention et de dépistage des troubles du développement
- Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau

Connaissances

- Principales étapes de développement de l'enfant (physique, cognitif, émotionnel et social)
- Notions de pédagogie et d'éveil de l'enfant
- Réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Règles d'hygiène et de sécurité dans l'environnement de travail

Savoir-être

- Patient
- Autonome
- Pédagogue
- Dynamique

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Licence (niveau 6)

Diplômes requis pour exercer le métier :

Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

/

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Intégration des attentes en matière de bien-être global de l'enfant (y compris santé mentale), prise en compte des publics en situation de handicap

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Techniques de communication non violente, vigilance accrue pour déceler les signes de mal-être, connaissance des différents types de handicaps

Éducatrice de jeunes enfants Éducateur de jeunes enfants



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Auxiliaire de puériculture	Infirmier DE / puéricultrice	Directeur d'ACM et d'EAJE
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Educateur de jeunes enfants (Alisfa, BADD, BASS, fonction publique hospitalière, etc.) - Educateur spécialisé (Alisfa, etc.)	TISF intervenant pour la protection de l'enfance (BAD), Moniteur Educateur (Missions Locales)	Directeur de structure (relais petite enfance, etc.)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Encadrement enfance et petite enfance

Autres appellations courantes : Auxiliaire petite enfance

ROME : J1304 - Auxiliaire de puériculture

Fiches de la cohésion sociale : Auxiliaire de puériculture

Points de repère : classification et critères classants : [B - C]

- taille du site, des équipes, du nombre de personnes accueillies

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

L'auxiliaire de puériculture dispense des activités d'éveil et d'éducation auprès de nouveaux-nés et de jeunes enfants visant leur apprentissage de l'autonomie, leur socialisation, veille à leur bien-être et assure les soins d'hygiène et de confort les plus courants et assure le suivi médical et paramédical des enfants.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- Soins et accompagnement quotidien : Accueil et prise en charge des enfants, soins d'hygiène et de confort (change, toilette, habillage, aide aux repas et à l'endormissement), observation du développement de l'enfant (suivi de l'évolution physique et psychomotrice, repérage d'éventuels troubles), identification des situations à risque, mise en œuvre des actions de prévention adéquate, ...

- Activités d'éveil et socialisation : animation d'activités ludiques et éducatives (jeux, lectures, activités manuelles adaptées à l'âge des enfants), accompagnement à la socialisation (apprentissage du vivre-ensemble, gestion des interactions entre enfants), aménagement des espaces de vie et de jeu (création d'un environnement stimulant et sécurisé)

- Communication et relations : échanges avec les parents (transmission d'informations sur la journée de l'enfant, écoute des préoccupations parentales, sensibilisation et soutien aux parents sur les questions d'éducation et de développement de l'enfant, promotion de l'inclusion et de la mixité sociale), collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire (participation aux réunions, partage d'observations sur les enfants), accueil et encadrement des stagiaires (transmission des connaissances et savoir-faire du métier).

- Entretien du matériel et sécurité : application des règles d'hygiène (désinfection du matériel, respect des normes sanitaires, respect des températures et des procédures de conservation propre à la préparation des biberons, etc), identification des anomalies de dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels

- Projet d'accueil : Participation à l'élaboration du projet d'établissement (réflexion sur les pratiques, proposition d'améliorations), mise en œuvre des activités en cohérence avec le projet pédagogique de la structure et les valeurs de l'éducation populaire, évaluation et adaptation/ajustement des pratiques/méthodes d'accompagnement selon les situations.

L'auxiliaire de puériculture exerce ses missions dans le respect du taux d'encadrement réglementaire applicable aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en fonction de l'option choisie par la direction de la structure.

Variabilité

Ses missions peuvent varier en fonction de sa structure d'intervention, de l'organisation du travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire ou encore de ses horaires de travail. Par exemple, dans les crèches ou haltes-garderies, l'accent est mis sur les activités d'éveil et la socialisation des enfants, avec des horaires réguliers et des planings tournants, prenant en charge un groupe d'enfants selon le taux d'encadrement requis par la réglementation.

En revanche, dans les centres de loisirs ou accueils périscolaires, l'auxiliaire se concentre sur l'animation et les activités ludiques, avec des horaires fractionnés et est accompagné d'un aide auxiliaire/agent de puériculture ainsi qu'une adaptation aux différentes tranches d'âge. L'auxiliaire de puériculture peut également exercer des missions spécifiques comme le fait de contribuer au projet pédagogique de la structure. Dans les micro-crèches, un auxiliaire de puériculture endosse les fonctions de référent technique s'il est accompagné deux heures par trimestre.

Auxiliaire de puériculture

Auxiliaire de puériculture



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants selon l'âge et les spécificités de chacun
- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil et de jeu adaptées à l'âge des enfants
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner les membres de l'entourage de l'enfant
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Observer et analyser le développement moteur, psychique et affectif des enfants
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Accueillir et suivre les enfants en situation de handicap

Connaissances

- Principales étapes de développement de l'enfant (physique, cognitif, émotionnel et social)
- Notions de pédagogie et d'éveil de l'enfant
- Réglementations spécifiques aux accueils collectifs de mineurs (ACM) ou aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Normes d'hygiène, sécurité et de santé alimentaires

Savoir-être

- À l'écoute
- Autonome
- Pédagogue
- Réactif

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier :
Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

/

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Intégration des attentes en matière de bien-être global de l'enfant (y compris santé mentale), prise en compte des publics en situation de handicap

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Techniques de communication non violente, vigilance accrue pour déceler les signes de mal-être, connaissance des différents types de handicaps

Auxiliaire de puériculture

Auxiliaire de puériculture



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Assistant maternel • Animateur petite enfance crèche	• Educateur de jeunes enfants • Infirmier DE / puéricultrice	• Directeur d'ACM
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Auxiliaire de puériculture (Fonction public hospitalière, Alisfa, BAD, BASS, etc.)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers petite-enfance

Rubrique : Encadrement enfance et petite enfance

Autres appellations courantes : Infirmier puériculteur, Puériculteur

ROME : J1507 - Infirmier / Infirmière en puériculture

Fiches de la cohésion sociale : Infirmier(e)

Points de repère : classification et critères classants : [D - E - F]

- taille du site, des équipes, du nombre de personnes accueillies
- Référent Santé & Accueil Inclusif (RSAI)
- fonctions de direction

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

L'infirmier DE - puériculteur dispense des soins infirmiers spécifiques et adaptés aux nouveau-nés, nourrissons et enfants jusqu'à l'âge de 6 ans en crèche. Il assure la surveillance, les soins et l'accompagnement des enfants, en tenant compte de leurs besoins particuliers liés à leur âge et leur développement.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- L'observation et réalisation de soins et d'activités à visée diagnostique, thérapeutique et préventive : Réalisation d'examens de santé et de dépistage chez les enfants de 0 à 6 ans, mise en œuvre de soins infirmiers spécifiques aux nouveau-nés, nourrissons et jeunes enfants, observation de l'état de santé et du développement physique et psychologique des enfants, administration des traitements médicaux prescrits et réalisation de gestes techniques sur prescription médicale, pour un enfant en situation de handicap, selon la situation etc.
- Le déploiement d'activité de promotion de la santé : Mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants et des familles, éducation des parents sur les soins, l'hygiène et l'alimentation du jeune enfant, organisation d'activités d'éveil adaptées favorisant le développement de l'enfant, accompagnement des enfants dans l'apprentissage des gestes d'hygiène et d'autonomie, assurer une veille continue et assurer l'information auprès des équipes pluridisciplinaires
- L'accompagnement des familles et soutien à la parentalité : Établissement d'une relation de confiance avec les parents et l'entourage de l'enfant, soutien à la parentalité et conseil sur le développement et la santé de l'enfant, information des parents sur le fonctionnement de la structure, écoute et accompagnement des familles et orienter aussi vers des partenaires le cas échéant
- La coordination de soins et conduite de projets : Coordination des soins et liaison entre les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant, contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de soins et du projet d'accueil, gestion des dossiers médicaux et rédaction des transmissions, participation aux réunions d'équipes et au projet de l'établissement, etc.
- La gestion et coordination des ressources humaines : Supervision et encadrement de l'équipe pluridisciplinaire, animation, organisation et gestion de l'équipe pluridisciplinaire, formation en continue et information des équipes pluridisciplinaires, des nouveaux personnels et des stagiaires (remise à niveau et accompagnement à l'évolution des pratiques, premiers secours, etc.), etc.
- L'organisation matérielle : Gestion des stocks de matériel médical et de produits de soins, veille du respect des normes d'hygiène, alimentaires et de sécurité dans la structure, suivi du plan de maîtrise sanitaire (PMS), participation aux réunions d'équipe et aux projets de l'établissement, etc.

Variabilité

L'infirmier DE - puériculteur peut exercer dans des structures de nature différente (secteur hospitalier, PMI, crèches, ...). Dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou les accueils collectifs de mineurs (ACM) tels que les crèches, pouponnières, halte-garderie, ses missions seront fondamentalement différentes du secteur hospitalier ou en protection maternelle ou infantile (PMI) et sont davantage orientées sur le suivi et l'accompagnement des enfants ainsi que des familles avec le soutien à la parentalité. L'infirmier DE - puériculteur peut également endosser les missions de référent santé et accueil inclusif (RSAI) à condition d'exercer depuis au moins 3 ans.

Infirmière puériculture

Infirmier puériculture



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Prodiguer des soins infirmiers spécifiques aux nouveau-nés, nourrissons et jeunes enfants
- Observer et analyser le développement moteur, psychique et affectif des enfants
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner les membres de l'entourage de l'enfant
- Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau
- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Mener des actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des enfants et des familles
- Détecter et signaler les situations de maltraitance auprès des enfants
- Gérer les dossiers médicaux, rédiger des rapports et assurer le suivi administratif des enfants
- Accueillir et suivre les enfants en situation de handicap
- Assurer le suivi du plan de maîtrise sanitaire (PMS)
- Assurer une veille juridique et technique (évolutions réglementaires liées à la pratique des activités, etc.)

Connaissances

- Principales étapes de développement de l'enfant (physique, cognitif, émotionnel et social)
- Notions de pédagogie et d'éveil de l'enfant
- Normes d'hygiène, sécurité et de santé alimentaires
- Réglementations spécifiques aux accueils collectifs de mineurs (ACM) ou aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap

Savoir-être

- Patient
- Bienveillant
- Réactif
- Responsable

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau licence (niveau 6)

Diplômes requis pour exercer le métier :
Diplôme d'État d'infirmier puériculteur (DEIP)

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

/

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Intégration des outils numériques dans les pratiques

À renforcer : Accueil et accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou autres troubles), support à la parentalité et renforcement de la prévention et de l'éducation à la santé

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Organiser des ateliers de sensibilisation des familles (vaccination, alimentation équilibrée, gestion des écrans, etc.), développement des soins adaptés et coordination avec une équipe pluridisciplinaire, détecter et intervenir sur des troubles spécifiques (autisme par exemple) et les troubles de l'apprentissage

Infirmière puériculture

Infirmier puériculture

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
/	- Responsable de secteur - Infirmier coordinateur	Directeur de structure
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Infirmier (BAD, Alisfa, Fonction publique hospitalière, etc.)	- Référent secteur (BAD, BASS, Alisfa, etc.) - Infirmier coordinateur (BAD, BASS, Alisfa, etc.) - Cadre de santé (BAD, BASS, Alisfa, etc.)	Directeur de structure (BAD, BASS, Alisfa, etc.)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers petite-enfance

Rubrique : Encadrement enfance et petite enfance

Autres appellations courantes : Accompagnant éducatif petite enfance (uniquement s'il détient un CAP AEPE)

ROME : K1307 - animateur / animatrice petite enfance

Fiches de la cohésion sociale : animateur(trice) périscolaire

Points de repère : classification et critères classants : [B]

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

L'assistant maternel accompagne le développement global et l'épanouissement des jeunes enfants en proposant des activités ludiques et éducatives, tout en garantissant leur bien-être et leur sécurité. En parallèle, il crée un lien de confiance avec les familles pour assurer une continuité éducative.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- L'accueil et prise en charge des enfants : Accueil quotidien des enfants dans un cadre sécurisant et bienveillant au sein d'une structure collective, mise en place d'activités d'éveil adaptées à l'âge et au développement de chaque enfant, accompagnement des enfants dans les gestes de la vie quotidienne (repas, change, sommeil), observation attentive du comportement et du développement des enfants
- L'accompagnement et l'échange avec les familles : Échanges réguliers avec les parents sur le déroulement de la journée de l'enfant, établissement d'une relation de confiance et de collaboration avec les familles, transmission des informations importantes concernant l'enfant, respect du projet de la structure et des souhaits des parents
- La coordination et l'échange avec l'équipe pluridisciplinaire : identification et sollicitation des professionnels ressources, partage d'informations issues de ses observations, transmission d'information par oral et par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge, participation à des réunions de travail, à des analyses de pratiques, participation aux réunions d'équipe et aux projets de la structure, contribution à la réflexion pédagogique et à l'amélioration continue des pratiques, etc.
- La gestion du cadre d'accueil : Participation à l'aménagement d'un espace adapté et sécurisé pour les enfants, aide à la préparation des repas équilibrés et adaptés à l'âge des enfants, entretien et hygiène des locaux et du matériel utilisé, gestion des stocks de produits d'hygiène et d'alimentation en collaboration avec l'équipe
- La santé et la sécurité : Application des règles d'hygiène et de sécurité, surveillance de l'état de santé des enfants, administration des traitements médicaux sur ordonnance, mise en œuvre des gestes de premiers secours (si nécessaire)

Variabilité

L'assistant maternel exerce ses fonctions à titre principal à son domicile mais peut également exercer dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), un accueil collectif de mineurs (ACM) ou autre association accueillant des enfants mineurs. En fonction, certaines missions peuvent être accentuées comme celles relatives à la gestion du cadre d'accueil ou encore les relations avec les parents, etc...

Assistante maternelle

Assistant maternel



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants selon l'âge et les spécificités de chacun
- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil et de jeu adaptées à l'âge des enfants
- Développer une relation de respect et de confiance mutuels avec les publics
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Détecter et signaler les situations de maltraitance auprès des enfants
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Connaissances

- Réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Méthodes pédagogiques

Savoir-être

- Créatif
- Réactif
- Responsable

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau CAP / BEP (niveau 3)

Diplômes requis pour exercer le métier : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP EAPE), BPJEPS, bac professionnel ou diplômes

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Mise en œuvre de pratiques écoresponsables dans les activités d'éveil ou dans les équipements

À renforcer : Accueil et accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou autres troubles), support à la parentalité, intégration des outils numériques notamment la communication numérique pour partager avec les parents ou les outils pédagogiques numériques

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance de fondamentaux liés au développement durable (tri, recyclage, alimentation, produits ménagers, matériel d'activité, etc.)

À renforcer : Mise en place d'accueil et d'activités inclusives tenant compte de besoins spécifiques des enfants, maîtrise des outils numériques de communication ou les outils numériques pédagogiques

Assistante maternelle

Assistant maternel



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur / animatrice petite enfance crèche	• Infirmier DE / puéricultrice • Educateur de jeunes enfants	• /
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur petite enfance ou RPE (Alisfa) • Garde d'enfants à domicile (BAD)	• Éducateur de jeunes enfants (BAD)	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers petite-enfance

Rubrique : Encadrement enfance et petite enfance

Autres appellations courantes : Animateur de crèche, animateur de halte-garderie, animateur socioculturel spécialisé petite enfance, animateur d'éveil

ROME : K1307 - Animateur / Animatrice petite enfance

Fiches de la cohésion sociale : Animateur(trice) périscolaire

Points de repère : classification et critères classants : [B]

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

L'animateur petite enfance crèche accompagne le développement global et l'épanouissement des jeunes enfants (jusqu'à 6 ans) en proposant des activités ludiques et éducatives, tout en garantissant leur bien-être et leur sécurité. En parallèle, il crée un lien de confiance avec les familles pour assurer une continuité éducative.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception des activités d'éveil et de développement de l'enfant : Organisation d'activités ludiques et éducatives adaptées à l'âge et aux capacités des enfants, stimulation du développement psychomoteur, cognitif et social des jeunes enfants, mise en place d'ateliers créatifs, sensoriels et d'éveil musical, accompagnement des enfants dans l'apprentissage de l'autonomie et la socialisation
- l'animation des activités : la mise en oeuvre des activités adaptées à l'âge de l'enfant, l'animation d'ateliers créatifs, ludiques, sportifs ou culturels, l'accompagnement des groupes lors de sorties et d'événements - en veillant à la sécurité et au bien-être des participants.
- la gestion et l'organisation : l'anticipation et l'achat, le rangement et l'entretien du matériel nécessaire aux activités, etc.
- l'accompagnement des enfants et la garantie de leur sécurité et de leur bien-être : l'observation des comportements et des besoins des publics pour adapter les activités proposées, l'identification de comportements ou situations préoccupantes nécessitant une remontée, la surveillance attentive des enfants pour assurer leur sécurité physique et affective, Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité dans la structure d'accueil, Aide aux gestes quotidiens (repas, change, sieste) en respectant le rythme de chaque enfant, Aménagement d'espaces de jeux sécurisés et adaptés aux différents âges
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.) et la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées), l'établissement d'une relation de confiance avec les parents, etc.

Variabilité

En fonction du projet de la structure dans laquelle il exerce, certaines missions peuvent être accentuées comme celles relatives à la gestion du cadre d'accueil ou encore les relations avec les parents, etc...

Animatrice petite enfance crèche

Animateur petite enfance crèche



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Réaliser les soins d'hygiène et de confort adaptés à l'âge de l'enfant (change, toilette, habillage)
- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil et de jeu adaptées à l'âge des enfants
- Développer une relation de respect et de confiance mutuels avec les publics
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Détecter et signaler les situations de maltraitance auprès des enfants
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Connaissances

- Réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Méthodes pédagogiques

Savoir-être

- Créatif
- Réactif
- Responsable

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau CAP / BEP (niveau 3)

Diplômes requis pour exercer le métier : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP EAPE), BPJEPS, bac professionnel ou diplômes

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Mise en œuvre de pratiques écoresponsables dans les activités d'éveil ou dans les équipements

À renforcer : Accueil et accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou autres troubles), support à la parentalité, intégration des outils numériques notamment la communication numérique pour partager avec les parents ou les outils pédagogiques numériques

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Mise en place d'accueil et d'activités inclusives tenant compte de besoins spécifiques des enfants, maîtrise des outils numériques de communication ou les outils numériques pédagogiques

À renforcer : Connaissance de fondamentaux liés au développement durable (tri, recyclage, alimentation, produits ménagers, matériel d'activité, etc.)

Animatrice petite enfance crèche

Animateur petite enfance crèche



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Assistant maternel	- Animateur socio-éducatif et culturel - Educateur de jeunes enfants - Auxiliaire de puériculture - Médiateur / animateur social	Infirmier DE / puéricultrice
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Animateur petite enfance ou RPE (Alisfa) - Garde d'enfants à domicile (BAD)	Éducateur de jeunes enfants (BAD)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers du support et du technique

Rubrique : Support

Autres appellations courantes : Cuisinier de cantine, agent de restauration collective, employé de cantine, chargé de l'alimentation

ROME : G1606 - Cuisinier / Cuisinière de collectivité

Fiches de la cohésion sociale : Cuisinier / Agent polyvalent de restauration

Points de repère : classification et critères classants : [A - B - C]

- Autonomie
- Responsabilités (encadrement d'une équipe)

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Le cuisinier est responsable de l'élaboration des menus, de la préparation des plats en cuisine, de l'installation de la zone de restauration, de l'encadrement de l'équipe de cuisine et de la gestion des stocks dans le respect des procédures d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception des menus : élaboration des repas en tenant compte des régimes spécifiques, contraintes et préférences des personnes accueillies
- la préparation et la cuisson des repas : réalisation des plats dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire
- la gestion des stocks : suivi des inventaires, commandes et approvisionnement en fonction des plannings de repas
- la valorisation des produits : gestion des déchets alimentaires et optimisation des invendus/produits non consommés
- l'entretien du matériel : nettoyage, désinfection et maintenance préventive des équipements de cuisine
- le suivi administratif : tenue des registres de température, planification des contrôles sanitaires, gestion des fiches techniques des recettes

Il exerce ses fonctions dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire ainsi que les protocoles mis en place par l'établissement.

Variabilité

Selon la nature et la taille de la structure dans laquelle ils travaillent, les cuisiniers / chargés de restauration peuvent être amenés à gérer de grandes quantités dans des accueils périscolaires par exemple ou à proposer des repas adaptés à des typologies de publics (respect des portions alimentaires, restrictions alimentaires, besoins nutritionnels, autres exigences particulières, etc.). Dans les structures accueillant un nombre important de personnes, le cuisinier peut être chargé de l'encadrement d'une équipe de cuisine.

Chargée de restauration, cuisinière

Chargé de restauration, cuisinier



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Mettre en œuvre les techniques de base en cuisine
- Réceptionner, contrôler et stocker les marchandises
- Communiquer efficacement avec les autres membres de l'équipe de cuisine et de service
- Innover et créer de nouvelles recettes
- Entretenir la salle, le matériel et les équipements de la cuisine
- Planifier et organiser le travail de manière à respecter les délais
- Elaborer le budget prévisionnel et assurer la gestion et le suivi budgétaire
- Gérer l'économat (stocks, denrées alimentaires et approvisionnement des stocks liés à l'activité de restauration)

Connaissances

- Normes d'hygiène, sécurité et de santé alimentaires
- Techniques de cuisson et de préparation des aliments
- Principes diététiques, régimes alimentaires, besoins nutritionnels
- Techniques de management
- Procédures de nettoyage et de désinfection des surfaces, des ustensiles et des équipements de cuisine
- Procédures de gestion des déchets (tri sélectif, stockage temporaire et l'élimination appropriée des déchets alimentaires et non alimentaires)

Savoir-être

- À l'écoute
- Autonome
- Créatif
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau CAP / BEP (niveau 3)

Diplômes requis pour exercer le métier : CAP, BEP ou Bac technologique ou professionnel cuisine, hôtellerie, BTS en management de

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier :
Expérience de 1 an requise

Spécificités de la filière

Certifications : Certification HACCP, Titre Professionnel "Cuisinier en restauration collective" (RNCP38871)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Priorisation des circuits courts et des produits et aliments locaux, intégration des enjeux d'alimentation et de santé (dans le cadre de la lutte contre l'obésité, par exemple)

À renforcer : Gestion et tri des déchets dans une logique de limitation du gaspillage

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance des réseaux de producteurs locaux

À renforcer : Connaissance des procédures de tri et de valorisation des déchets, connaissance des principes diététiques, des régimes alimentaires et des besoins nutritionnels

Chargée de restauration, cuisinière

Chargé de restauration, cuisinier



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
/	Responsable équipe restauration	/
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Cuisinier, économat (TSF, Alisfa, etc.)	Responsable équipe restauration (TSF, Alisfa, etc.)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers du support et du technique

Rubrique : Support

Autres appellations courantes : Technicien de maintenance, agent de maintenance polyvalent

ROME : I1203 - Agent / Agente d'entretien du bâtiment

Fiches de la cohésion sociale : Ouvrier d'entretien et de maintenance / Agent d'entretien

Points de repère : classification et critères classants : [A - B - C]

- Autonomie
- Responsabilités (encadrement d'une équipe)

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Le chargé d'entretien et de maintenance est garant de la propreté et du bon fonctionnement des locaux et des équipements de sa structure. A ce titre, il assure les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des locaux sous la responsabilité du directeur de la structure.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- l'entretien des locaux : nettoyage, désinfection, tri et évacuation des déchets
- la maintenance préventive : surveillance des installations techniques, détection des dysfonctionnements, remontée toute constatation de dysfonctionnement ou anomalie (fuite d'eau, etc.)
- la réparation et le dépannage de premier niveau : intervention en cas de panne, remplacement de pièces et sécurisation des lieux
- l'aménagement et la rénovation : petits travaux de bricolage et gestion des stocks de matériaux
- le suivi des registres d'entretien et de maintenance des équipements, la planification de rendez-vous annuels.

Il exerce ses fonctions dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les protocoles mis en place par la structure.

Variabilité

Ses tâches peuvent varier en fonction des besoins et de la typologie de sa structure (trier le linge sale et charger les machines pour une crèche par exemple). En fonction de l'organisation de la structure, il peut être en contact avec les familles et le public accueilli.

Chargée d'entretien et de maintenance

Chargé d'entretien et de maintenance



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Planifier et organiser le travail de manière à respecter les délais
- Réaliser des travaux d'entretien courant des équipements
- Surveiller les installations techniques pour prévenir tous les risques
- Repérer les signaux/incidents d'une machine qui exigent de réagir et d'alerter la hiérarchie
- Appliquer les consignes d'hygiène et/ou de sécurité
- Tenir à jour les registres de maintenance et d'intervention
- Manipuler et stocker les produits d'entretiens dans le respect des normes en vigueur

Connaissances

- Mode d'emploi et notices techniques produits et équipement
- Techniques de nettoyage et de désinfection
- Règles d'hygiène et de sécurité dans l'environnement de travail
- Procédures de gestion des déchets (tri sélectif, stockage temporaire et l'élimination appropriée des déchets alimentaires et non alimentaires)

Savoir-être

- Rigoureux
- Réactif
- Agile
- Autonome
- Organisé

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau CAP / BEP (niveau 3)

Diplômes requis pour exercer le métier : CAP, BEP, BP dans le domaine de la maintenance ou du bâtiment ou diplôme équivalent

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Certifications : Titre professionnel "Agent de maintenance des bâtiments" (RNCP35510)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Prise en compte des principes de sobriété énergétique et suivi des consommations énergétiques en ce sens

À renforcer : /

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Connaissance et usage des produits d'entretien écologiques, "éco-gestes" dans les techniques de nettoyage

Chargée d'entretien et de maintenance

Chargé d'entretien et de maintenance

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
/	Responsable équipe entretien / maintenance	Chargé d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Agent / personnel de l'entretien (Aslifa, HLA, Sport, etc.) - Ouvrier spécialisé (ESH) - Technicien de maintenance technique des équipements sportifs (Sport)	- Régisseur technique (Alisfa) - Responsable équipe d'entretien ou de maintenance (Alisfa, HLA, etc.)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Responsable ou chargée de systèmes d'information (SI)

Responsable ou chargé de systèmes d'information (SI)



[Retour sommaire](#)

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers du support et du technique

Rubrique : Support

Autres appellations courantes : Technicien des systèmes d'information, administrateur des systèmes d'information

ROME : M1810 - Technicien informatique

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [D]

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Il assure l'administration, la gestion et la sécurisation des ressources nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation informatiques de l'entreprise ainsi que la sécurisation et la protection des données de la structure dans laquelle il travaille.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la gestion du parc informatique : suivi, optimisation et maintenance du matériel et des logiciels de la structure
- accompagnement des professionnels : information, formation et outillage des utilisateurs à la prise en main de(s) logiciel(s) ou solution(s) technique(s) tout en veillant à la compréhension des usages
- l'administration des systèmes : configuration, mise à jour et sécurisation des équipements et des applications
- la gestion des accès : déploiement et contrôle des droits utilisateurs, administration des bases de données
- la planification stratégique : définition et priorisation des projets SI en collaboration avec la direction
- la gestion des prestataires : identification, sélection et suivi des fournisseurs de services informatiques
- la conformité réglementaire : mise en place des mesures de protection des données personnelles et de cybersécurité, respect de la charte des utilisateurs du SI tout en signalant les manquements (le cas échéant)
- la veille technologique : suivi des évolutions du secteur et proposition d'améliorations pour le système d'information

Il exerce ses fonctions dans le respect des normes de sécurité informatique et des réglementations en vigueur, ainsi que des orientations stratégiques définies par la structure.

Variabilité

Les fonctions du chargé de SI sont internalisées et portées par un poste dédié dans les structures de taille plutôt importante. Pour les structures de petite ou moyenne taille, elles sont déléguées auprès de prestataires externes par la direction, l'assistant de direction ou encore le chargé de communication. Dans d'autres cas, elles peuvent être centralisées au sein d'une structure fédérale ou d'un réseau associatif / groupement.

Responsable ou chargée de systèmes d'information (SI)

Responsable ou chargé de systèmes d'information (SI)



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Installer et intégrer le matériel et les logiciels dans l'environnement de travail
- Configurer les ressources logistiques et physiques
- Fournir un support technique et fonctionnel aux utilisateurs
- Concevoir et maintenir un système de cybersécurité
- Résoudre des incidents et des problèmes techniques
- Expliquer de manière claire des aspects techniques aux non-techniciens
- Assurer une veille technologique pour suivre les évolutions des systèmes d'information et des technologies émergentes
- Réaliser une étude de marché pour l'achat d'équipements (espaces, fournisseurs, matériels, etc.)
- Etablir un cahier des charges

Connaissances

- Outils bureautiques
- Normes et dispositions du RGPD

Savoir-être

- Pédagogue
- Réactif
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier : BTS ou licence en informatique (jusqu'à bac +5 dans les structures grande taille)

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Certifications : Certification RGPD

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Intégration des enjeux liés à la cybersécurité (risques d'ameçonnage, etc.), intégration des enjeux liés à la protection des données et de l'évolution du cadre réglementaire (RGPD, etc.)

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Sensibilisation et formations des équipes aux risques de cybersécurité, Gestion et analyse des données, intégration de l'IA générative dans les pratiques

Responsable ou chargée de systèmes d'information (SI) Responsable ou chargé de systèmes d'information (SI)

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
/	Administrateur des SI	- Médiateur numérique - Animateur numérique / multimédia
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Responsable / chargé de SI (HLA, Alisfa, Missions Locales, BASS, BAD, etc.)	Administrateur des SI (HLA, Alisfa, Missions Locales, etc.)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers du support et du technique

Rubrique : Support

Autres appellations courantes : Chargé de projet communication et marketing, Chargé de projet communication et marketing opérationnel, chargé de communication et marketing social et solidaire, chargé de communication digitale, web

ROME : E1103 - Chargé de communication

Fiches de la cohésion sociale : Chargé(e) de communication, Responsable Marketing

Points de repère : classification et critères classants : [D - E]

- Fonctions stratégiques

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Dans le respect des valeurs de l'éducation populaire et des orientations de la structure, le chargé de communication et de marketing assure la conception du plan de communication sur différents supports et son déploiement, ainsi que la diffusion de la communication adaptée ; il conçoit une démarche de marketing sociales et solidaires des activités, prestations et services de l'organisation.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- l'élaboration de la stratégie : définition des plans de communication interne et externe en collaboration avec la direction
- la planification des actions : identification et déploiement des initiatives clés de communication (newsletters, événements, etc.)
- la sélection des canaux : choix des moyens de communication les plus adaptés aux objectifs et aux cibles
- le conseil stratégique : accompagnement de la direction sur des demandes spécifiques (communiqués de presse, études de marché, etc.)
- la promotion : mise en place d'actions marketing pour valoriser les activités, produits ou services de l'organisation
- l'analyse et le reporting : suivi des performances des actions de communication et marketing, ajustement de la stratégie
- la veille : surveillance des tendances du secteur et des pratiques des concurrents

Il exerce ses fonctions en veillant à l'alignement entre les objectifs de communication et le projet de sa structure, tout en respectant les contraintes budgétaires et réglementaires.

Variabilité

Les fonctions du chargé de communication sont internalisées et portées par un poste dédié dans les structures de taille plutôt importante. Pour les structures de petite ou moyenne taille, elles sont intégrées fonctions de direction ou externalisées par délégation. Dans d'autres cas, elles peuvent être centralisées au sein d'une structure fédérale ou d'un réseau associatif / groupement.

Chargée de communication et de marketing

Chargé de communication et de marketing



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Produire et éditer du contenu textuel pour différents supports (communiqués de presse, articles, newsletters, etc.)
- Produire et éditer du contenu audio / vidéo pour différents supports
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de communication et marketing selon un calendrier annuel
- Développer et animer un réseau de partenaires
- Planifier et gérer des événements
- Réaliser des études de marché (analyser les tendances et les comportements des consommateurs)
- Assurer la gestion des médias sociaux en créant du contenu et en interagissant avec la communauté
- Animer un site internet et/ou un blog, les réseaux sociaux
- Établir un cahier des charges
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique

Connaissances

- Outils de prise de sons / vidéos / photos
- Outils d'édition de supports audiovisuels
- Outils bureautiques
- Outils du webmarketing et de communication
- Français écrit (grammaire, orthographe, syntaxe, etc.)
- Techniques de communication

Savoir-être

- Diplômé
- Communicant
- Réactif
- Créatif

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier : BTS ou licence jusqu'à bac +5 (école de commerce, IEP) en communication, marketing /

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Autres engagements : service civique, bénévolats dans des associations, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Intégration de l'analyse des données dans le ciblage des actions de communication

À renforcer : Gestion des réseaux sociaux

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance et utilisation de l'IA pour l'analyse et la gestion de bases de données

À renforcer : Connaissance des techniques de communication sur les réseaux sociaux

Chargée de communication et de marketing

Chargé de communication et de marketing



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Community manager, chargé de communication digitale	- Chef de projet digital - Webmaster / développeur web - Responsable communication	- Chargé d'animation réseau ou vie associative - Chargé de partenariat - Animateur numérique / multimédia
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Chargé de communication / marketing (Alisfa, HLA, Sport, etc.)	- Chef de projet / responsable communication (Alisfa, HLA, Sport, etc.) - Webmaster / développeur web (Alisfa, HLA, Sport, etc.)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Chargée d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels

Chargé d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels

[Retour sommaire](#)



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers du support et du technique

Rubrique : Technique

Autres appellations courantes : Chargé d'entretien du milieu naturel, agent de développement, agent chargé de protection et de sauvegarde du patrimoine naturel

ROME : A1202 - Agent / Agente d'entretien des espaces naturels

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants :

Classification convention collective PPMA : niveau IV

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

En lien avec le projet de sa structure et le cadre réglementaire départemental, il surveille, entretient et valorise les milieux naturels compris dans le périmètre d'action de sa structure.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses principales missions incluent :

- La surveillance d'un site naturel : l'observation, l'analyse et le contrôle du site, la prévention, le repérage de travaux d'entretiens à réaliser, la remontée des besoins et la proposition de travaux d'entretien pertinents, ...
- La gestion courante d'un site naturel : la réalisation de travaux d'entretiens : débroussaillage, tronçonnage, maintenance, restauration des cours d'eau, sentiers, etc.
- La gestion administrative et réglementaire d'un site naturel : le contrôle du respect des réglementations relatives applicables au milieu naturel, l'application du règlement intérieur et des consignes de gestion du site, le rendu de son activité, etc.

Variabilité

Le chargé d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels exerce dans une structure chargée de la gestion et de la protection des milieux naturels comme un conservatoire des espaces naturels ou des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique par exemple. En fonction de la typologie dans laquelle il travaille, le chargé d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels peut intervenir dans des sites variés allant d'un sentier à un cours d'eau.

En fonction de l'organisation de sa structure, ses missions peuvent inclure l'accueil, l'information et la sensibilisation du public.

Chargée d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels

Chargé d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Détecter des anomalies et des risques d'accidents
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Manipuler des outils de débroussaillage et de tronçonnage
- Effectuer des aménagements paysagers
- Rédiger des rapports et comptes-rendus des activités

Connaissances

- Réglementations en vigueur concernant la protection de l'environnement et la gestion des espaces naturels
- Règlement intérieur et consignes de gestion du site
- Règles de sécurité et de prévention des risques

Savoir-être

- Adaptable
- Organisé
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : Bac pro ou BTS Gestion et Protection de la nature ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion et de la protection des milieux naturels

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Certifications : Formation des gardes particuliers (modules 1 et 3), diplômes de secourisme et de sauvetage aquatique pour les structures relevant de la pêche

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Intégration des enjeux du réchauffement climatique dans la protection et le développement des espaces naturels

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Connaissance des espèces floristiques et faunistiques envahissantes ou en difficulté

Chargée d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels

Chargé d'entretien, de protection et de développement des espaces naturels



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
/	Animateur nature et environnement, chargé d'entretien et de maintenance	/
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Agent de maintenance des espaces verts (Missions Locales, Sport etc.)	Responsable équipe maintenance des espaces verts (Sport, etc.)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Technicienne qualifiée et hautement qualifiée de la pêche et PMA Technicien qualifié et hautement qualifié de la pêche et PMA



[Retour sommaire](#)

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers du support et du technique

Rubrique : Technique

Autres appellations courantes : Technicien pêche et protection des milieux aquatiques, technicien des aires naturelles protégées

ROME : /

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants :

Classification convention collective PPMA : niveau IV

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Dans le cadre de la politique départementale de gestion piscicole et de protection des milieux aquatiques, le technicien mets en œuvre des opérations (études, suivis, travaux, etc.) sur les milieux aquatiques compris dans son périmètre d'action - en lien avec les acteurs du territoire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses principales missions sont les suivantes :

- la réalisation d'études et de suivis des milieux aquatiques : établissement et suivi d'un plan de repeuplement dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la politique départementale de gestion piscicole et de protection des milieux aquatiques, etc.
- la gestion courante d'une exploitation piscicole : la réalisation de travaux et d'intervention en milieu naturel, réalisation de dossiers techniques et financiers pour mettre en œuvre des travaux de restauration et d'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, etc.
- l'apport de soutien technique et scientifique aux acteurs locaux : entretien de relations privilégiées avec les responsables des structures associatives de la pêche, le conseil et l'assistance dans la gestion de leur patrimoine naturel des structures associatives de pêche dans son domaine de compétences, la promotion et la sensibilisation environnementale, la représentation de sa structure auprès des partenaires institutionnels départementaux et territoriaux

Variabilité

Le technicien qualifié et hautement qualifié de la pêche et PMA peut travailler dans diverses structures dédiées à la gestion et à la protection des milieux aquatiques.

En fonction de son expérience et de son niveau, il peut être chargé de la coordination des travaux et des interventions en milieux naturels auprès des différents acteurs ou encore intégrer des fonctions de planification et d'organisation des équipes dont il a la charge.

Technicienne qualifiée et hautement qualifiée de la pêche et PMA

Technicien qualifié et hautement qualifié de la pêche et PMA



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Réaliser des études et suivis des milieux aquatiques
- Concevoir, planifier, et gérer des projets en respectant les objectifs, les délais et les budgets
- Apporter une expertise technique et représenter la structure auprès des partenaires et institutions
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique

Connaissances

- Fonctionnement des milieux aquatiques et de la faune piscicole d'eau douce
- Techniques de restauration et d'aménagement des milieux aquatiques
- Réglementations en vigueur sur l'eau et les milieux aquatiques
- Biologie des espèces piscicoles, hydrobiologie et hydromorphologie
- Acteurs de l'eau et des structures de la pêche territoriaux
- Outils de relevés de terrain (GPS, lunette topo, courantomètre, etc.)
- Outils bureautiques
- Outils de cartographie et d'infographie
- Analyse statistique de données biologiques

Savoir-être

- Autonome
- Pédagogue
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : Bac pro gestion des pollutions et protection de l'environnement, DUT génie biologique option génie de l'environnement ou tout autre diplôme dans les domaines de l'hydrobiologie, de la gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles ou équivalent

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier :
Une première expérience est requise dans une fédération de pêche ou dans une structure

Spécificités de la filière

/

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Intégration d'outils fondés sur l'IA dans les activités de gestion et de suivi des milieux aquatiques

À renforcer : Mobilisation des bases de données relatives au recensement des espèces et aux relevés de terrain

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance et utilisation de l'IA dans la réalisation d'études et de suivis des milieux aquatiques

À renforcer : Outils de base de données - langage informatique (SQL) - statistiques, outils de valorisation des données récoltées auprès des pêcheurs

Technicienne qualifiée et hautement qualifiée de la pêche et PMA

Technicien qualifié et hautement qualifié de la pêche et PMA



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Naturaliste	Naturaliste	/
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Chargé d'études, garde, technicien de gestion (réserves naturelles de France) - Agent d'entretien des rivières (réserves naturelles de France)	- Responsable des gardes, conservateur (réserves naturelles de France) - Technicien hydrobiologiste ou de traitement des eaux (réserves naturelles de France)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Direction

Autres appellations courantes : Directeur de structure et de projet, Co-direction de structure, directeur d'association, directeur général

ROME : /

Fiches de la cohésion sociale : Directeur de structure

Points de repère : classification et critères classants : [G - H - I]

- taille du site, des équipes, du nombre de personnes accueillies

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Le directeur / directeur adjoint de structure conçoit et met en oeuvre le projet de développement pluriannuel d'une structure. Il dirige et assure la gestion financière et administrative, partenariale, le développement et le management des équipes des établissements de sa structure. En lien avec le Conseil d'Administration (CA), il déploie la stratégie globale de la structure et assure la délégation des missions de représentation de la structure.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses principales missions comprennent :

- la conception des orientations stratégiques et du projet de développement de la structure : organisation d'espaces de discussion stratégiques, conduction d'un diagnostic de l'environnement territorial, politique et partenarial, réalisation d'une analyse stratégique, identification des orientations stratégiques, élaboration d'une ingénierie de projet accompagnée d'objectifs, d'un plan d'actions, évaluation du projet de développement de manière participative.
- le développement de la vie associative : porter le projet associatif de la structure, organiser des temps d'animation, etc.
- la conception et la mise en œuvre de projets : recherche de financements, coordination et préparation des dossiers de candidatures d'appels à projets et de réponses à des appels d'offres, des dossiers de demande de subvention, conception de la méthodologie et du budget d'intervention en lien avec la direction de la structure, etc.
- le management, la coordination et la gestion d'équipe : définition d'une politique de gestion des ressources humaines, définition des procédures qualité, sécurité, santé au travail et environnement, organisation du travail et des délégations au sein de la structure, responsable de la QVCT et de la prévention des risques dont les risques psychosociaux, impulsion des dynamiques participatives et du dialogue social (en fonction de la taille, présidence et animation du CSE), coordination, formation et encadrement en proximité des équipes de directions, garant et accompagne mise en œuvre du projet de la structure, etc.
- la gestion administrative et financière : consolidation et suivi des budgets, mise en place et suivi des indicateurs de gestion, élaboration d'un budget prévisionnel et d'un plan d'investissement, suivi et exécution (en lien avec les services concernés dont notamment le commissaire aux comptes dans le respect de la réglementation), rédaction de rapports d'activité et autres documents administratifs, etc.
- la gestion matérielle et opérationnelle : renouvellement des équipements, gestion des contrats de fournisseurs, gestion des ressources matérielles, mise en place des mesures permettant de prévenir et de gérer les risques et d'assurer la sécurisation juridique des activités de la structure.
- la communication, représentation de la structure et le développement de relations partenariales stratégiques : définition de la stratégie de communication, promotion des activités et des orientations stratégiques de la structure auprès des partenaires institutionnels et associatifs du territoire, participation et préparation aux comités de pilotage et de réunion avec les principaux financeurs, participation à des événements locaux en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs, etc.
- la garantie de la sécurité et du respect des normes : veille des évolutions législatives et réglementaires, respect des réglementations en vigueur notamment en matière de sécurité publique et de protection des mineurs, mise en place de procédures de sécurité adaptées aux activités, etc.

Variabilité

L'ampleur et l'importance de ses missions peuvent varier en fonction du fonctionnement interne, des instances de gouvernance en place, de sa taille ou encore des missions de la structure (nombre de salariés, de bénévoles, de sites, diversité des activités portées, etc.). La nature du lien stratégique qui l'unit à sa gouvernance est propre à chaque structure et impacte certaines missions spécifiques (rendre compte, suivi des orientations de l'instance politique, etc.).

Egalement, il peut s'appuyer sur un directeur adjoint lequel peut être chargé de la coordination et de la mise en œuvre du projet de structure ainsi que d'une équipe auprès de laquelle certaines missions pourront être déléguées (encadrants, etc.).

Directrice adjointe de structure

Directeur adjoint de structure



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Concevoir et évaluer le projet de développement de la structure en lien avec la stratégie de la structure, les besoins du territoire
- Conduire un diagnostic interne de sa structure (fonctionnement, moyens, ressources, contraintes, etc.)
- Analyser les enjeux, demandes, ressources et besoins de son territoire
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau
- Élaborer des stratégies de communication et contribuer à la création de supports adaptés aux différents publics
- Développer et animer un réseau de partenaires
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Recruter des profils en cohérence avec les besoins de la structure
- Élaborer un projet de formation (diagnostic des besoins, objectifs pédagogiques, actions, etc.)
- Mener des entretiens professionnels
- Mettre en place des outils de suivi et de gestion de projets
- Élaborer le budget prévisionnel et assurer la gestion et le suivi budgétaire
- Assurer une veille juridique et technique (évolutions réglementaires liées à la pratique des activités, etc.)
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique

Connaissances

- Outils bureautiques
- Techniques de management
- Environnement et des acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Caractéristiques du territoire (socio-économiques, politiques, etc.)
- Notions juridiques et réglementaires (marchés publics, etc.)
- Environnement juridique et réglementaire du secteur (convention collective, règlement ACM, etc.)
- Normes d'installation, d'exploitation et d'entretien des équipements et locaux sportifs et de loisirs
- Outils de gestion de projet

Savoir-être

- Autonome
- Dynamique
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau licence (niveau 6)

Diplômes requis pour exercer le métier :
DESJEPS, licence en gestion des organisations, licence en économie sociale et solidaire, licence

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : 1 à 3 année(s) d'expérience dans une structure de l'éducation populaire peuvent être requises

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Prospection et recherches de mécénats ou de financements auprès de fondations ou autres entités privées, élaboration de projets de plus grande ampleur (dimensionnement, durée, etc.)

À renforcer : Assurer la gestion des risques dont les risques professionnels, les risques psycho-sociaux et ceux liés à la maltraitance et de violence

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Analyser le modèle socioéconomique de la structure et ses évolutions, monter des projets financiers complexes

À renforcer : Communication, utilisation d'outils de communication numériques, identifier les risques psycho-sociaux, mettre en place les procédures de réponses adaptées aux nouvelles modalités de financement

Directrice adjointe de structure

Directeur adjoint de structure



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel	• Chargé de partenariats • Chargé d'animation réseau ou vie associative • Coordinateur ou chargé de projet	• Responsable de secteur (établissement de pratiques artistiques, etc.) • Directeur de structure (établissement de pratiques artistiques, etc.)
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Directeur d'EAJE, responsable d'ACM (Alisfa)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Direction

Autres appellations courantes : Manager de proximité, Responsable de site, Responsable d'encadrement, coordinateur de secteur ou d'activité, responsable de service, encadrant intermédiaire

ROME : K1802 - Développement local

Fiches de la cohésion sociale : Personnel d'encadrement

Points de repère : classification et critères classants : [G - H]

- taille du site, des équipes, du nombre de personnes accueillies

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Positionnés sous la responsabilité de la direction de structure, le responsable de secteur coordonne, gère et supervise un secteur d'activité d'une structure, un ensemble de sites, d'établissements ou de dispositifs d'une structure ou d'un secteur d'activité, en cohérence avec le projet de la structure et des cadres réglementaires.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la coordination et le développement des activités : application du projet de la structure, coordination des activités des différents sites, développement de nouveaux partenariats, etc.
- la coordination et gestion d'équipe : coordination, formation et encadrement en proximité des équipes de directions, accompagnement à la mise en oeuvre du projet de la structure, proposition de ressources pédagogiques, etc.
- la gestion administrative et financière : consolidation et suivi des budgets alloués à son secteur, gestion des ressources matérielles, rédaction de rapports d'activité
- la représentation de la structure : participation et préparation aux comités de pilotage et de réunion avec les principaux financeurs, participation à des événements locaux en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs
- la garantie de la sécurité et du respect des normes : respect des réglementations en vigueur notamment en matière de sécurité publique et de protection des mineurs, mise en place de procédures de sécurité adaptées aux activités

Variabilité

L'ampleur et l'importance de ses missions peuvent varier en fonction de la taille et de l'organisation de sa structure et des besoins d'encadrement (nombre de sites et de services, activités des sites à coordonner, etc.), ainsi que l'échelle territoriale dans laquelle s'inscrit le projet de la structure.

Responsable de secteur

Responsable de secteur



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Diriger, motiver et encadrer une équipe en accompagnant les évolutions professionnelles
- Mettre en place des outils de suivi et de gestion de projets
- Assurer une veille législative et réglementaire concernant l'encadrement des activités auprès des jeunes
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique
- Monter un dossier de subvention ou de financement
- Elaborer le budget prévisionnel et assurer la gestion et le suivi budgétaire
- Elaborer des stratégies de communication et contribuer à la création de supports adaptés aux différents publics

Connaissances

- Outils bureautiques
- Environnement et acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Environnement juridique et réglementaire du secteur (convention collective, règlement ACM, etc.)
- Techniques de management
- Réglementations spécifiques aux accueils collectifs de mineurs (ACM) ou aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Savoir-être

- Autonome
- Créatif
- Organisé

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier : DEJEPS, voire DESJEPS, licence en gestion des organisations, licence en économie sociale et

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : 1 à 3 année(s) d'expérience dans une structure de l'éducation populaire peuvent être requises

Spécificités de la filière

Autres engagements : service civique, bénévolats dans des structures associatives partageant des valeurs de l'éducation volontaire

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : La communication, le marketing et la promotion des activités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Utiliser les outils de communication, gérer les réseaux sociaux

Responsable de secteur

Responsable de secteur

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Chargé de partenariats - Coordinateur ou chargé de projet - Directeur, directeur adjoint de structures	Responsable ou directeur des ressources humaines	/
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Chargé de développement (Sport, Alisfa, etc.) - Responsable ou référent de secteur (Alisfa, BAD, etc.) - Directeur de structures (Alisfa, BAD, etc.) - Responsable d'agence (BAD)	- Responsable de promotion et marketing sportif (Sport) - Chargé de promotion et marketing sportif (Sport)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Direction

Autres appellations courantes : Chargé de projet, Chargé de missions

ROME : K1802 - Développement local

Fiches de la cohésion sociale : Chargé de projet

Points de repère : classification et critères classants : [D - E - F]

- accompagnement acteurs institutionnels

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Il coordonne et gère un ou des projets en s'inscrivant en cohérence avec le projet de sa structure et à ce titre, fait le lien entre les structures, adhérents du projet, bénévoles, les principaux financeurs des projets et les intervenants. Il veille, en lien avec sa direction, à la qualité des projets mis en oeuvre, à leur équilibre financier et à leur adéquation avec le projet de la structure, les attentes des principaux financeurs et les valeurs de l'éducation populaire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception des projets : Identification des besoins d'un territoire, d'une communauté, d'une politique publique, élaboration d'un projet pédagogique éducatif, social, culturel, sportif, mise en place d'une offre répondant aux attentes des financeurs et s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- le pilotage et coordination des projets : organisation et animation des réunions projets, animation d'un réseau de partenaires, répartition des tâches et des responsabilités entre les différents intervenants du projet, suivi et évaluation des actions menées ;
- la suivi administratif et financier du projet : élaboration et suivi du budget alloué, gestion des ressources matérielles, rédaction de rapports d'activité et de bilans de projet, participation aux réunions et comités de pilotage des financeurs, etc.
- l'accompagnement et/ou la conception de formation pour un collectif ou un établissement : analyse de la demande et du besoin, conception de dispositifs adaptés relevant de la formation courte ou de l'accompagnement de transition, mise en œuvre d'évaluation et de suivi ;
- la veille et l'innovation : suivi des évolutions du secteur de l'animation socioculturelle, proposition de nouvelles approches pédagogiques ou d'activités innovantes en accord avec les valeurs de la structure et les nouveaux besoins repérés ;
- la promotion du projet : participation la gestion de la communication et l'organisation d'événements locaux, présentation des projets lors de réunions avec les parties prenantes, promotion des activités auprès du public cible

Variabilité

L'importance de ses missions ainsi que son degré d'autonomie peuvent varier en fonction de l'ampleur financière, de la durée ou de la technicité du ou des projets gérés. Également, en fonction de la taille et de l'organisation de sa structure, ses missions peuvent également inclure la prospection, le développement de partenariats (veille et recherche de nouveaux financements, rédaction de dossiers de demande de financements, etc.), la communication et l'administratif. Le coordinateur de projet peut également être spécialisé sur une thématique spécifique (protection de l'environnement, insertion des publics jeunes, etc.).

Coordinatrice ou chargée de projet

Coordinateur ou chargé de projet



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Concevoir, planifier, et gérer des projets en respectant les objectifs, les délais et les budgets
- Mettre en œuvre des dispositifs éducatifs en impliquant les apprenants dans des démarches participatives et collaboratives
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Développer et animer un réseau de partenaires
- Organiser et animer des équipes pluridisciplinaires
- Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique

Connaissances

- Français écrit (grammaire, orthographe, syntaxe, etc.)
- Outils bureautiques
- Outils de gestion de projet
- Environnement et acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Environnement juridique et réglementaire du secteur (convention collective, règlement ACM, etc.)
- Techniques d'animation de groupe
- Techniques de communication
- Techniques de management

Savoir-être

- Autonome
- Organisé
- Responsable

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier :
DEJEPS spécialité Développement de Projets, Territoires et Réseaux, Licence professionnelle en

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : 1 à 3 année(s) d'expérience dans une structure de l'éducation populaire peuvent être requises

Spécificités de la filière

Autres engagements : service civique, bénévolats dans des structures associatives partageant des valeurs de l'éducation volontaire

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Appui / accompagnement de projet de territoires, élaboration de projets de plus grande ampleur (dimensionnement, durée, etc.), gestion de conflit, anticipation des crises

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Monter des projets financiers complexes

À renforcer : Communication, utilisation d'outils de communication numériques

Coordinatrice ou chargée de projet Coordinateur ou chargé de projet



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Chargé de partenariat - Chargé d'animation réseau ou vie associative	- Responsable ou directeur des ressources humaines - Responsable de secteur - Directeur, directeur adjoint de structures	/
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Chef de projet (Alisfa, Missions Locales, HLA) - Coordinateur (Alisfa, Missions Locales, HLA) - Chargé de projet (Alisfa, Missions Locales, HLA) - Responsable de secteur ou de service (BASS, BAD, etc.)	Directeur d'association, d'établissement de santé, etc. (Sport, BASS, BAD, etc.)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Direction

Autres appellations courantes : Chargé de mécénat et de partenariats, Délégué aux partenariats et aux mécénats, Chargé des relations publiques, Chargé de développement des partenariats, Coordinateur des partenariats, Chargé de développement et de partenariats, Chargé des partenariats et de la communication

ROME : /

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [D]

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Le chargé de partenariats développe, anime et gère les relations partenariales de la structure qu'il représente. Il est garant de la mise en place et du maintien d'un réseau de partenaires durables et constructifs au service de la promotion du projet de la structure. Il veille, en lien avec sa direction, à la qualité des relations partenariales et à leur adéquation avec le projet de la structure.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la prospection et développement de partenariats : veille et recherche d'appels à projets, identification de partenaires potentiels, prise de contact et présentation auprès de nouveaux partenaires territoriaux d'une offre de service et de possibilités de partenariats, etc.
- la gestion et l'animation du réseau de partenaires : entretien de liens formels ou informels, organisation de rencontres régulières ou d'événements, etc.
- la conception et la mise en œuvre de projets : coordination et préparation des dossiers de candidatures d'appels à projets, des dossiers de demande de subvention, conception de la méthodologie et du budget d'intervention en lien avec la direction de la structure, etc.
- la représentation de la structure : participation aux réunions et comités de pilotage organisés par les partenaires du territoire, participation à des événements pour présenter la structure et ses partenariats, etc.
- Suivi et gestion : suivi du budget et des réalisations, co-production des rapports d'activité ou des bilans, etc.

Variabilité

L'ampleur et l'importance de ses missions ainsi que son degré d'autonomie peuvent varier en fonction du modèle économique et des relations partenariales existantes. Dans les plus petites structures, il est fréquent que ses fonctions soient portées par le directeur de la structure lui-même. Selon la taille et l'ampleur de sa structure, le chargé de partenariats prospecte, négocie et développe des relations avec des entreprises ou des donateurs potentiels afin de collecter des financements et des soutiens pour les projets de sa structure.

Chargée de partenariats

Chargé de partenariats



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Monter un dossier de subvention ou de financement
- Analyser les tendances politiques et économiques territoriales pour identifier des opportunités de partenariat
- Organiser des événements
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Mettre en place des outils de suivi et de gestion de projets
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique

Connaissances

- Français écrit (grammaire, orthographe, syntaxe, etc.)
- Environnement et acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Environnement juridique et réglementaire du secteur (convention collective, règlement ACM, etc.)
- Notions juridiques et réglementaires (marchés publics, etc.)
- Outils de gestion de projet
- Techniques de communication
- Techniques de montage financier de projet

Savoir-être

- Autonome
- Réactif
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier :
DEJEPS ASEC mention développement de projets, territoires et réseaux, DEJEPS spécialité

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : 1 à 3 année(s) d'expérience dans une structure de l'éducation populaire peuvent être requises

Spécificités de la filière

Autres engagements : service civique, bénévolats dans des structures associatives partageant des valeurs de l'éducation volontaire

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Représentation "numérique" de la structure (communication sur les réseaux sociaux, etc.)

À renforcer : Prospection et recherches de mécénats ou de financements auprès de fondations ou autres entités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Montage de projets financiers complexes

À renforcer : Communication, utilisation d'outils de communication

Chargé de partenariats

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) • Directeur de centre de loisirs • Responsable de secteur • Chargé d'animation réseau ou vie associative • Coordinateur ou chargé de projet • Chargé de communication et marketing	Métiers proches (niveau 2) • Responsable ou directeur des ressources humaines • Directeur, directeur adjoint de structures	Métiers éloignés / connexes (niveau 3) • Chargé de communication et marketing

Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) - Chargé de partenariats ou de développement (TSF, Sport, Alisfa, etc.) - Coordinateur, chargé de projet (Alisfa, etc.)	Métiers proches (niveau 2) - Responsable de promotion et marketing sportif (Sport) - Chargé de promotion et marketing sportif (Sport)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3) /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Direction

Autres appellations courantes : Animateur de réseau, Chargé de mission animation réseau et territoires

ROME : K1802 - Développement local

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [C - D -

E - F] encadrement terrain
- expertise thématique

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Le chargé d'animation réseau ou vie associative fédère les structures adhérentes, bénévoles, partenaires ou encore usagers autour d'objectifs communs, en facilitant la collaboration, la communication et le développement de projets, afin d'assurer la vitalité du réseau ou de sa structure. Il veille, en lien avec la direction de sa structure, à la qualité des relations entre les adhérents et à l'adéquation entre les actions menées. Le chargé d'animation réseau veille à renforcer la dynamique associative du territoire, à favoriser les synergies entre les acteurs et à promouvoir les valeurs de l'éducation populaire auprès de son réseau.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception et le déploiement d'actions d'animation de réseau : prise de contact et intégration de nouveaux adhérents ou bénévoles; facilitation des échanges et collaborations entre membres du réseau, animation d'événements ou de rencontres de réseau (journées thématiques, groupes de travail, etc.), garantie du bon fonctionnement des instances de gouvernance, mobilisation et l'engagement des acteurs/adhérents dans des démarches collectives et participatives (veille sectorielle et transmission d'éléments d'information et de ressources au réseau, proposition d'outils de communication, réponse à d'éventuelles questions, proposition de formation, etc.), etc. ;
- l'accompagnement individuel et collectif et / ou la conception de formation pour un collectif ou un établissement : analyse de la demande et du besoin, conception de dispositifs adaptés relevant de la formation courte ou de l'accompagnement de transition, accompagnement thématique (animation de groupes de travail, webinaires, etc.), centre de ressources (élaboration et diffusion d'outils et de ressources), mise en relation, appui ponctuel thématique, etc.
- la participation à la mise en oeuvre de projets collaboratifs de réseau : élaboration de projets fédérateurs impliquant plusieurs associations du réseau, définition des objectifs communs, coordination des actions entre les différents acteurs
- la représentation du réseau et relations aux partenaires : participation à des événements locaux pour promouvoir le réseau, présentation des projets collectifs lors de réunions avec les partenaires institutionnels, élaboration et diffusion de supports de communication, etc.
- la veille sectorielle et information du réseau: suivi des évolutions réglementaires et législatives concernant le secteur associatif, identification des opportunités de développement pour les associations du réseau

Variabilité

Ses missions varient selon l'envergure et la nature de sa structure (Par exemple, il est peut assurer l'animation auprès de structures adhérentes, bénévoles, salariés, élus locaux et autres partenaires institutionnels, etc.)

Chargée d'animation réseau ou vie associative

Chargé d'animation réseau ou vie associative



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Accompagner et fédérer des collectifs en veillant au respect des valeurs portées par la structure
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Mettre en œuvre des dispositifs éducatifs en impliquant les apprenants dans des démarches participatives et collaboratives
- Organiser des événements
- Communiquer sur ses actions
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique

Connaissances

- Techniques d'animation de groupe
- Techniques de mobilisation interne
- Outils bureautiques
- Outils de gestion de projet
- Environnement et acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Techniques de communication

Savoir-être

- Diplomate
- À l'écoute
- Dynamique

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier :
DEJEPS, voire un DESJEPS développement de projets, territoire et réseau

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : 1 à 3 année(s) d'expérience dans une structure de l'éducation populaire peuvent être requises

Spécificités de la filière

Autres engagements : service civique, bénévolats dans des structures associatives partageant des valeurs de l'éducation volontaire

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Concertation territoriale, gestion de conflit, anticipation des crises

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Techniques de communication numériques (réseaux sociaux, animation de webinaires, etc.)

Chargée d'animation réseau ou vie associative Chargé d'animation réseau ou vie associative

Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Coordinateur ou chargé de projet • Chargé de partenariats	• Chargé de communication • Responsable ou directeur des ressources humaines • Responsable de secteur • Directeur, directeur adjoint de structures	• /
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur de réseau (Alisfa)	• Chargé de communication (Alisfa, etc.)	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Administration / gestion

Autres appellations courantes : Chargé de comptabilité, secrétaire comptable, comptable unique

ROME : M1204 - Comptable

Fiches de la cohésion sociale : Aide comptable

Points de repère : classification et critères classants : [D - E]

- autonomie

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Le comptable / gestionnaire financier assure la bonne tenue des comptes en rassemblant, coordonnant et vérifiant les données comptables et en assurant le traitement des opérations comptables (facturation, tenue des comptes, paie, etc.). Il réalise les opérations de clôture et établit la liasse fiscale. Il est aussi à même d'intervenir sur la comptabilité analytique pour laquelle il effectue un suivi, une analyse comptable dans le cadre de contrôles intermédiaires dans l'année d'exécution

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- La gestion comptable : enregistrement des opérations financières, suivi des factures et règlements, tenue des livres comptables
- La gestion sociale : gestion des ressources humaines, établissement des contrats de travail et des fiches de paie, déclaration des charges sociales
- La gestion financière : élaboration et suivi des budgets, analyse des comptes, production des états financiers
- Le contrôle de gestion : mise en place d'outils de pilotage, suivi des indicateurs de performance, analyse des écarts, l'analyse financière
- La veille réglementaire sociale et comptable : suivi des évolutions juridiques, fiscales et sociales applicables à l'organisation
- Le respect des normes : application des règles comptables, fiscales et financières en vigueur
- Le suivi et la gestion de trésorerie : production de tableaux de bord, optimisation des flux financiers, suivi des placements et des emprunts
- La relation avec les partenaires : échanges avec les banques, experts-comptables, commissaires aux comptes

Il exerce ses fonctions en veillant à la fiabilité et à la transparence des informations financières, tout en optimisant la gestion des ressources de l'organisation dans le respect du cadre légal et réglementaire.

Variabilité

Dans des structures associatives, ils peuvent être amenés à présenter le bilan et leurs analyses aux membres du CA / bureau et conseiller ces dernières en matière d'orientations stratégiques ou d'investissements futurs. Dans les structures destinataires de subventions, il est l'interlocuteur du Commissaire aux comptes, à qui il rend compte de l'exécution de la comptabilité et des procédures mises en place. L'inclusion de la gestion financière dans les tâches du comptable dépend de la structure et peut impliquer un suivi des finances auprès de la direction, basé sur la confiance et les compétences.

Comptable, gestionnaire financière

Comptable, gestionnaire financier



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Tenir des comptes et produire des états financiers (bilans, comptes de résultat, annexes, rapports de gestion...)
- Définir et mettre en place des procédures comptables adaptées avec des outils spécifiques, encadrer leur mise en œuvre par les comptables et superviser les transferts comptables ainsi que le suivi des comptes clients
- Gérer la trésorerie et les flux financiers (paiements, encaissements) et assurer le suivi comptable
- Analyser les données financières et comptables
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Savoir expliquer clairement les informations financières aux autres membres de l'équipe et à la direction
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Assurer une veille juridique, comptable et sociale

Connaissances

- Logiciels (comptabilité et/ou de facturation, paye, métier)
- Normes et plan comptables
- Réglementations fiscales et comptables
- Comptabilité analytique
- Cadre législatif et réglementaire relatif aux structures associatives

Savoir-être

- Autonome
- Méthodique
- Discret
- Organisé
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier : BUT Comptabilité et Gestion, DUT GEA, Titre professionnel de comptable gestionnaire ou

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

/

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Conseil et appui au montage financier d'opérations (investissements, optimisation gestion budgétaire et fiscale des structures associatives, etc.), Intelligence Artificielle et modules dans les logiciels comptables qui s'automatisent

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Analyse financière, connaissances informatiques, utilisation de l'IA, contrôle ex-post des factures automatisées

Comptable, gestionnaire financière Comptable, gestionnaire financier



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Responsable administratif et financier - Chargé administratif et financier	- Responsable ou directeur des ressources humaines - Directeur administratif et financier	/
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Responsable / chargé administratif et financier (Sport, Alisfa, BASS, BAD, etc.)	Responsable ou directeur des ressources humaines (Sport, Alisfa, BASS, BAD, etc.)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Administration / gestion

Autres appellations courantes : Agent d'accueil, Hôte d'accueil, Employé d'accueil, Standardiste

ROME : M1601 - Agent / Agente d'accueil

Fiches de la cohésion sociale : Agent d'accueil et d'information / Secrétaire

Points de repère : classification et critères classants : [B - C]

- autonomie

Précautions de lecture : Ces éléments sont apportés à titre indicatif et illustrent les pratiques les plus couramment rencontrées dans la branche. Ils n'ont pas de valeur contraignante. Le rattachement à la grille doit toujours se faire au cas par cas au regard des réalités du poste.

Les finalités du métier

Le secrétaire / chargé d'accueil est chargé de l'accueil physique et téléphonique du public ainsi que du traitement et le suivi administratif des dossiers de la structures.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- l'accueil du public : réception physique et téléphonique des visiteurs et usagers
- le traitement des demandes : demandes d'inscription ou d'adhésion, recueil, analyse et réponse aux requêtes des personnes accueillies
- l'information et l'orientation : renseignement et guidage du public vers les services appropriés
- l'organisation et la gestion de l'espace d'accueil
- la mise à jour des supports d'information : actualisation des affichages, brochures et outils de communication
- les tâches administratives : traitement et suivi des dossiers d'inscription et / ou des adhérents, gestion du courrier, planification et réservation des espaces
- la gestion des flux : régulation des entrées et sorties, orientation des visiteurs dans les locaux

Il exerce ses fonctions en veillant à offrir un accueil de qualité, professionnel et bienveillant, tout en respectant les procédures internes et les règles de confidentialité de la structure.

Variabilité

En fonction de la typologie de sa structure d'appartenance, ses missions peuvent inclure l'accueil, l'orientation et l'information de certains types de publics (jeunes, etc.) sur des thématiques précises (accès aux droits, information sur les métiers et les formations, etc.). Dans ce cas, l'accueil peut être assuré par des animateurs, conseils en insertion professionnelle ou conseiller accueil et information. Dans d'autres organisations, les fonctions d'accueil et de secrétariat font l'objet de deux postes distincts.

Enfin, dans les structures les plus petites, ce métier peut également intégrer d'autres missions annexes : comptabilité, mise en oeuvre de mesures de communication, etc.

Secrétaire / chargée d'accueil

Secrétaire / chargé d'accueil



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Accueillir, renseigner, informer et orienter le public reçu
- Gérer, traiter et assurer le suivi des courriels
- Rédiger divers documents administratifs (courriers, comptes-rendus, etc.)
- Gérer l'agenda, les réunions et la réservation des espaces pour les professionnels de la structure
- Actualiser l'affichage et les informations mises à la disposition du public

Connaissances

- Outils bureautiques
- Techniques de communication
- Français écrit (grammaire, orthographe, syntaxe, etc.)

Savoir-être

- Accueillant
- Agile
- Dynamique
- Réactif
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau CAP/BEP (niveau 3)

Diplômes requis pour exercer le métier : CAP / BEP employé administratif ou d'accueil ou autre diplôme équivalent

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier :
Expérience de 1 an requise

Spécificités de la filière

/

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : L'adaptation à des typologies de publics spécifiques

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Le sens de la relation usagers / clients

Secrétaire / chargée d'accueil

Secrétaire / chargé d'accueil

Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
/	- Secrétaire de secteur - Responsable administratif - Secrétaire / assistant de direction, - Responsable / chargé des services généraux	- Adjoint de direction - Chargé des ressources humaines
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Agent / chargé d'accueil, secrétaire (HLA, Alisfa, Missions Locales, TSF)	/	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.

